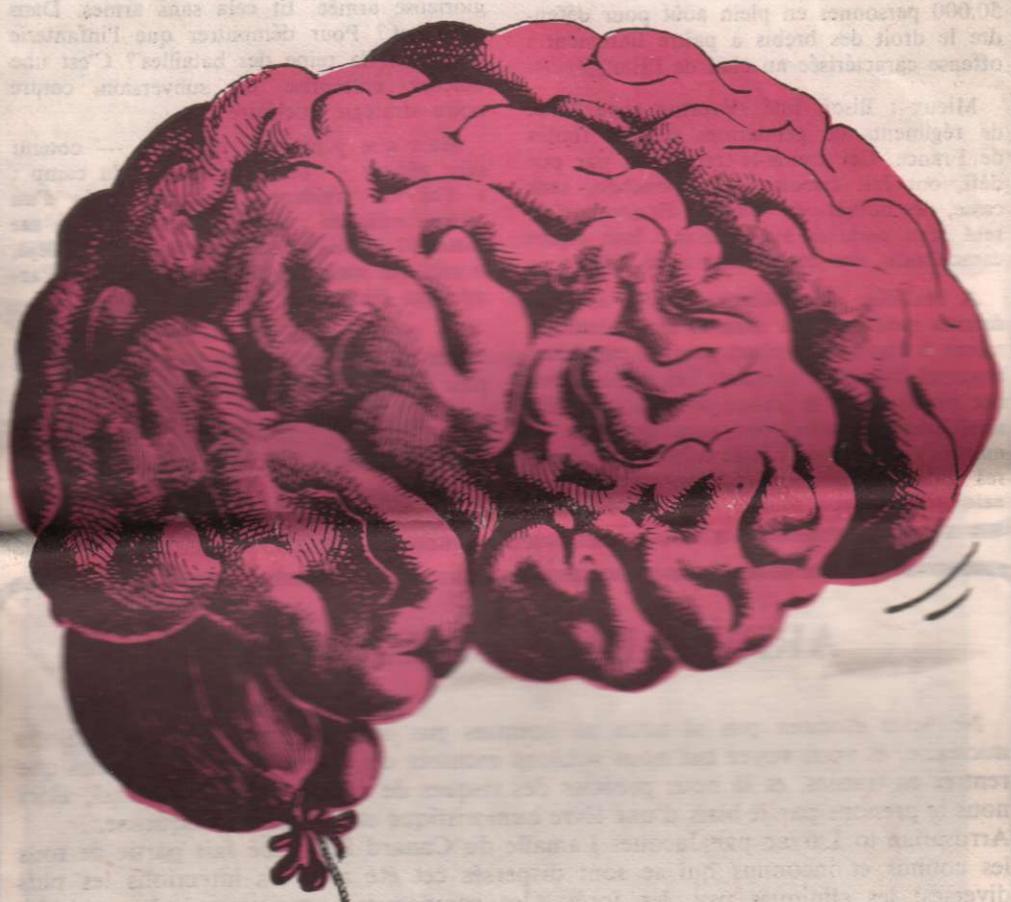


# Mise à Pied



no 2 : prix 3f

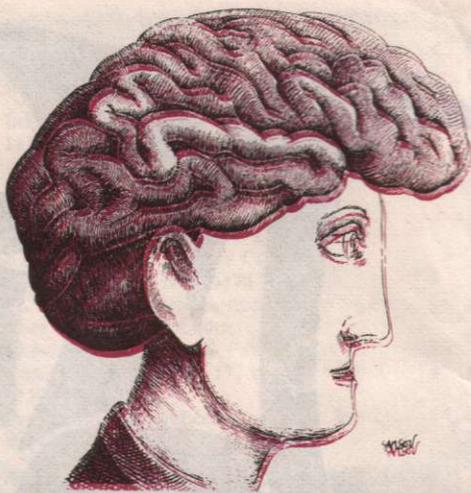
AM 80V

MISE A PIED c/o AAEL B.P. 105 31013  
Toulouse Cedex.

le n°1 reste disponible au journal  
PRIX 3Fr partout

contre 4Fr en timbres franco  
contre 15Fr pour 5 ex. franco  
contre 30Fr pour 10 ex. franco  
payer par chèque au nom d'Etienne  
Larroque.  
la marge des libraires est de 1Fr  
ceux qui n'ont pas de pognon le deman-  
dent quand même, faut-il le dire ?

A Toulouse, le groupe de lutte contre la  
psychiatrie se réunit le jeudi soir à 21h. au 18,  
rue Pharaon et au 1<sup>er</sup> étage;  
correspondance : écrire G.I.A. Toulouse 16, rue  
Pharaon 31000 Toulouse.



## La grande manif du Larzac

# Tu Causses, tu Causses et ça marche !

**J**E reviens du Larzac. Je suis révolté !  
Je ne comprends pas qu'une plainte  
n'ait pas été déposée contre les 103  
paysans de ce causse de misère pour atteinte  
au crédit de l'Etat.

Giscard soi-même, à Carpentras, le mois  
dernier, pour sauver la République, est à  
grand-peine parvenu à coups de billets de  
chemin de fer et de 100 F à rassembler  
10.000 personnes. Ces bouseux ont réuni  
50.000 personnes en plein août pour défendre  
le droit des brebis à paître librement :  
offense caractérisée au chef de l'Etat.

Mieux : Bison futé s'évertue avec l'aide  
de régiments de gendarmes sur les routes  
de France. Ces traîne-la-terre, eux, par pur  
défi, ont fait circuler, sans bouchon, sans  
casse, des milliers de voitures. Et sans qu'un  
seul képi paraisse à l'horizon : une injure  
caractérisée aux représentants de l'ordre.

A Malville, des milliers de CRS et gen-  
darmes mobiles main dans la main, certains  
même à l'arrachée, n'ont pas pu empêcher  
bagarres, blessés et un mort. Les pue-la-sueur  
ont réussi, dans le calme le plus complet,  
sans grenades offensives, sans lacrymos ni  
manches de pioche, à faire cohabiter 36 heu-  
res durant écolos, anars, non-violents tous  
azimuts, ouvriers, soldats des comités, cult-

terreux et culs-à-l'air (pour les adorateurs du  
soleil) : une provocation délibérée. Pire : un  
appel à la désobéissance civile, quand on  
pense qu'en deux heures de réunion de  
coordination de la majorité, les Chirac-  
Soisson se mordent les jarrets...

Mais où la coupe déborde, c'est devant ce  
spectacle lamentable d'une troupe de va-nu-  
pieds foulant le sol sacré d'un terrain mili-  
taire réservé par décret aux blindés de notre  
glorieuse armée. Et cela sans armes. Dans  
quel but ? Pour démontrer que l'infanterie  
redevient la reine des batailles ? C'est une  
odieuse entreprise de subversion contre  
notre stratégie nucléaire !

Mais que penser de cet aveu — obtenu  
sans gégène — du commandant du camp :  
« J'ai une résidence secondaire près d'un  
terrain militaire : si on m'expropriait je me  
battrais ! » Ne voit-on pas clairement, déjà,  
le mal qui ronge, l'atteinte au moral de l'ar-  
mée qui décime les meilleurs ?

La preuve : une fois en terre conquise,  
qu'ont-ils fait ? Ils ont pissé comme des bêtes  
pour marquer leur territoire.

Et même pas au garde-à-vous !

Arrousarem lo Larzac !

Jacques Lamalle.

## ARRÓSAREM LO LARZAC

Ne vous étonnez pas si nous ne sommes pas sérieux, face à nos FOUS du  
nucléaire, et vous voyez qui nous voulons montrer du doigt, nous ne pouvons que  
rentrer en transes, et là nous prenons des risques de comportement anormal, alors  
nous le prenons par le biais d'une lèvres humoristique et sèchement moqueuse...

Arrosarem lo Larzac par Jacques Lamalle du Canard Enchaîné fait partie de tous  
les connus et inconnus qui se sont dispersés cet été avec les intentions les plus  
diverses; les cliniques psy, les forêts, les campagnes... mais aussi des endroits  
curieux à vocation secrète comme des prisons et des H.P... ils ont nom Fessenheim,  
La Hague, Gravelines, Bourgoin, Naussac, Golfèch, Larzac...

laissons parler notre lèvres humoristique :

«...Je reviens du Larzac ... Arrousarem lo Larzac».

Yves à Toulouse nous expliquait récemment son cas : irradié définitif après un  
travail dans un centre nucléaire, de ce fait chômeur et malade, enfants à charge, il a  
dû faire plusieurs séjours psychiatriques, il se dit soulagé provisoirement par le  
traitement d'un homéopathe ... jusqu'à la prochaine.

A Naussac où nous sommes allés vendre la Mise a Pied, à côté de ce que l'on vous  
en a dit, c'est à dire une action assez floue contre le barrage, deux choses nous ont  
frappé l'oeil, d'abord deux journaux locaux du centre, un peu semblables à «La  
Tribune du Midi» qui se lance à Toulouse, 26 rue Lakanal;

«LE COURAMIAUD» organe du MAC (Mouvement d'Action Culturelle)

14, rue Gambetta 42400 St Chamond, 2F., le numéro que nous avons n°21 est  
fortement branché sur les dernières élections municipales ayant vu la gauche passer  
aux municipales...

et «LA BOUCHE ROUGE» B.P.2 Vogüé 07200 Aubenas,

apparemment plus divers comme articles avec dessins, marqué par la proximité du  
site de Pierrelatte proche de notre dessein, un long article sur l'Institution pour  
«débiles» nommée Béthanie pour l'enfoncer de belle façon, et des renseignements  
sur d'autres lieux de l'Ardèche dans ce genre ...

mais de plus à Naussac deux «fous» se baladaient allègrement, causant de tout et de  
tous, montant sur les planches, faisant leurs reportages, se saouillant au soleil, un  
certain air pur les rendaient agréables et accueillis ... nous disons bravo aux  
centaines d'anti-nucléaires de recréer sans effort des lieux où les «fous» sont des  
êtres plus écoutés que les autres ... peut-être entre fous sans gardiens est-il plus  
facile de se comprendre.

A l'opposé la fête de L.O (Lutte Ouvrière) à Toulouse au parc des expositions  
s'est distinguée par un petit fait anodin ... nous y avons obtenu l'autorisation d'y  
vendre la Mise à Pied et autres papiers de lutte; ; un psychiatrisé visiblement dans  
la mouise était là sans arrêt, quand un contrôleur de ce parti vint lui demander son  
ticket d'entrée, pas de pognon, que faire ... après une petite palabre l'organisation  
ne voulut pas le laisser dans les lieux et le pria de sortir; plus tard nous l'avons  
aperçu errant sur les bords de la Garonne, au dessus passait un car de police.

## NEUROLEPTIQUE IN BLUES

C'est une histoire vraie (1), du domaine du vécu pour certains, à vivre pour d'autres qu'il faut raconter aux nouveaux-nés (2) et aux petits enfants.

Si le grand méchant loup est bien mort, l'INFIRMPSYCHIATRE's CORPORATION ressuscite assoiffée de pouvoir et attirée par l'ARGENT:

Il faut dire que depuis quelque temps un certain nombre de problèmes me trottent par la tête et que la température d'ébullition, prémisse à un décollage de la merde dans laquelle je me trouve engluée, atteint la côte d'alerte.

Sentant venir cette bouffée salvatrice, avec délices je m'allonge et m'endors sur un banc public ... plus rien n'existe vraiment; les rapports ont changé !

Depuis quelques minutes des gens bien propres en smoking blanc se déclarant du SAMU's CLUB 77 caquettent sur mon sort et tiennent absolument à m'entraîner dans leur bande de joyeux fétards. Le cap est vite trouvé, Marchant (3) comme d'habitude fera l'affaire (4).

Et c'est ainsi que je me trouve derrière l'épluche-patates électronique qui sert de grille de l'Hôpital spécialisé Georges Marchant comme ils disent.

La surprise-partie commence ... un cocktail (terme spécifique d'une boisson mélange de neuroleptiques... Nozinan/Largactil/Tementil) m'est administré cordialement par le pompier de service; sous le choc je sens que mon envol prend du plomb, mes ailes sont plus lourdes et je commence à regretter ce bon vieux banc qui commençait à prendre la forme de mon corps (5).

Conduit par des couloirs lugubres et suintants la misère, je me retrouve dans un box d'une salle commune de DELAYE (ou tout autre pavillon) ou vingt autres respirations, crachements et ronflements se répondent sans jamais se rencontrer.

Petit à petit, se façonne le trou nébuleux ... c'est comme si on te sortait les piles qui t'animent, te tiennent en éveil et assurent la coordination harmonieuse de tous tes mouvements, la drogue qui s'insinue petit à petit tente de cerner ton soi-disant mal, et pour cela détruit tout sur son passage, ravage ta personnalité par l'intermédiaire de tes muscles qui ne sont plus que ressorts distendus, et ton système nerveux, tes pensées sont pris dans les mailles de ses filets.

TCHAOU ... je coule pour vous !

C'est ainsi que c'est conçu et que vous pouvez dans vos lits moelleux, dormir en toute quiétude,

le NEUROLEPTIQUE chien de garde de l'INFIRMPSYCHIATRE ... veille pendant ton sommeil forcé la vie continue, à l'Internat, véritable nursery à INFIRMPSYCHIATRE on s'éclate au feu d'artifice et aux petits fours. Aucune initiative de libéralisation n'est conseillée, l'irresponsabilité est de rigueur.

Pour y être accepté il suffit de savoir débiter, tel un moulin à prière, les quelques 300 pages du dictionnaire psychiatrique qui tel un ascenseur t'amène au niveau actuel ambiant.



Ne parlons pas de la psychothérapie qui n'est qu'un moyen d'exploiter les «malades» sans déboursier un sou; enfin entre midi et 14 heures, la visite hebdomadaire du Monsieur du Labo (6) qui arrive tout sourire aux oreilles, offre sa camelote, arrose tout le monde de sa mane argentée et d'un coup d'aile à la CHAUVÉ QUI PEUT, ordonne, conseille que tel produit soit dans tous les pavillons (exemple : Cyclo 3 = aucun effet ... c'est un neuroleptique); à ces MAUX les internes par le fric alléchés enfourchent leur seringue et fondent sur la proie.

Dans les pavillons c'est le safari; sous couvert de chasse gardée, ici, on tue (7) par trop forte dose de neuroleptiques Retard, et dixit une inscription sur les murs (8) «Mercier ce n'est pas du champagne, c'est la mort au goutte à goutte» (9).

De même, «Grande Colline» (10) médecin-chef se venge quand par malheur un hurluberlu sans complexe lui passe la main sur la croupe ... une semaine après, en pleine forme, il est mort. Tiens, bizarre !

Là, c'est une fleur que l'on te fait, tu expérimentes un nouveau «neuro» ou des doses critiques ... publicité gratuite ... le P 475 plus que le P 473 et tous ceux de la gamme précédente ne demande pas de port d'armes ... il est à l'essai chez les BRANQUES qui par leur sourire béat vous prouvent son efficacité ... sans effet secondaire mais c'est sans doute une plaisanterie car on n'a pas encore compris où sont les effets primaires.

A Mitivié (pavillon) (11) c'est de la cuisine peu ragoutante ... fou-flambé-mode Mitivié, pas besoin d'être cordon-bleu, vous prenez un gars sans trop de réflexe (facile), vous le déshabillez et l'aspergez d'un peu d'éther ... le tout enflammé au bon moment fera pour vos soirées d'ennui un spectacle fort réussi.

C'est aussi le règne de l'ELECTROVIOL ... le jeu est simple, il suffit d'adapter la gégène guerrière à des fins médicales ... tu branches les électrodes au niveau des tempes et tu clames que ça fait du bien aux patients monotones ... celui qui pédale (12) touche de bons honoraires (dans le privé), y prend son pied et s'y fait la main (13) ... demandez au «Farouche FARRUCK» (14).

Enfin, tu t'éveilles et commence par faire l'apprentissage de la fonction de malade que l'on veut t'inculquer; ta vision est limitée à quatre murs et aux statues



faiblement animées, aux visages déformés par les drogues ... une microsociété est recrée mais avec les mêmes normes qu'à l'extérieur ... l'entraide est difficile, les mouchards sont fréquents, et la solitude est presque un refuge (15)...

A l'appel de la fermière, la basse-cour se rassemble dans l'attente de la manne de toutes les couleurs (16) qui nous délivrera de la peur de nous voir dans cet état. Même si tu n'y crois pas, tu prends ces saloperies, car ici, l'espoir s'évapore, ce n'est pas la taule, c'est PIRE, car quand tu entres, tu ne sais pas à quel moment tu vas en sortir.

Au bout de quelques jours où tu as tourné en rond, tu connais tous les détails du local où on t'enferme, où tu supportes toutes les crises de tes compagnons d'infortune dans une atmosphère confinée. Il se peut que le BON VOULOIR de maître INFIRMPSYCHIATRE te récompense de ta coopération en t'ouvrant pour quelques heures les portes de ta cellule; là dehors, après quelques jours, tu te rendras compte que le piège s'est étendu mais qu'il n'a pas changé car les murailles qui l'entourent sont infranchissables, diminué que tu es.

Enfin, on t'apprends que tu es en placement libre!... tu pourras sortir (17) mais peut-être auras-tu une marque indélébile sur ton front ... tous tes frères l'ont.

#### CONTRE TOUT CA ON DIT NON

Notes de la rédaction

«Collectif SPHINCTER»

- 1) *Vrai* car elle a résulté de l'observation de l'hôpital Marchant ces derniers mois de 77
- 2) *Nouveaux-nés, Enfants*, il faut raconter tout de suite en effet aux enfants à partir de deux ans et même avant que les dossiers médicaux, les dossiers médico-psychologiques, les entretiens divers et souriants avec les psycho de tous poils sont la filière normative qui les mène en cas de pépin au récit qui suit.
- 3) *Marchant* ... nous tenons à dire que ceci est le premier récit, à notre connaissance, et en dehors des enfermés, à parvenir au jour toulousain ... si 800 à 1000 salariés sont capables de fermer leur gueule depuis des dizaines d'années sur cette saloperie, vous pouvez juger par vous-même du ghetto que la psychiatrie institue.
- 4) Le n°1 de *Mise à Pied* a insisté sur le rôle du SAMU dans le tri, le transport et la décision arbitraire d'enfermement, nous attendons qu'un peu de clairvoyance et de courage sorte du ghetto médical.
- 5) *le narrateur* essaie ici de se mettre dans la peau du psychiatrisé forcé, alors qu'il n'est qu'observateur, le journal aurait préféré pour la véracité du témoignage qu'il en reste à son rôle, ce qui pour les toulousains est déjà inappréciable.
- 6) *Monsieur du Labo*, c'est le visiteur médical que l'on voit partout, dans tous les services médicaux publics et privés, et y jouant partout exactement le même rôle, de la même façon, avec le même fric.
- 7) *on tue* ... cela, nous le savons par des dizaines de témoignages depuis cinq ans, quand les témoins auront le courage de leur parole, ce journal aura le courage de ses lignes, à ce moment là, nous marcherons allègrement sur le secret médical et l'impondérabilité des fortes doses.
- 8) Le numéro 1 de *Mise à Pied* a été illustré avec des *bombages* de ce genre faits à Marchant.
- 9) *Mercier* un des cinq médecins chefs, psychiatre, responsable d'un ensemble de pavillons à Marchant et de la totalité de la population qui y est contenue.
- 10) «*Grande Colline*» peut-être son surnom à Marchant, il s'agit de Mme Carde (s), connue dans tout ce milieu toulousain sous son ancien nom de Mme Grandmontagne, mêmes attributions que le précédent nommé, en plus psychiatre attitrée de pas mal d'instances administratives.
- 11) *Mitivié*, pavillon de Mercier, service fermé le plus répressif/atroce de Marchant, on nous a rapporté que ce journal les gênait beaucoup dans leur travail !!!
- 12) *pédale*, fait le travail en série, payé suivant le système des K médicaux, la valeur du K étant à 7,40 et l'acte valant 18 K = 133,20.
- 13) *s'y fait la main*, cela vaut pour tous les stagiaires médecins qui sont libres de leurs mouvements, de leurs commentaires et de leur «libre» dosage du voltage, une fois la personne anesthésiée (électro-narcose ou sismographie), cela a valu et vaut toujours pour l'«amélioration» et le lancement sur le marché de nouveaux appareils ... nous y reviendrons.
- 14) *Farruck* est un interne (stagiaire médecin) travaillant sous les ordres de Mercier, il peut appliquer si l'envie lui en prend l'électrochoc sans anesthésie, ce qui équivaut à une électrocution directe ... nous y reviendrons.
- 15) *la manne de toutes les couleurs*, allusion aux jolies drogues multicolores largement distribuées pour tenir son monde dans le béat néant.
- 17) *sortir, placement*, dans la plupart des cas, l'enfermé étant considéré comme un «sans droit civil», et tous les détails le prouvent, il ne sait rien de ses droits les plus élémentaires, alors, «sortir» est une grâce à rendre au gentil médecin...

## JOHN PERCEVAL

En 1831, John Perceval est enfermé par son frère Spencer et des soignants musclés à l'asile du Dr. Fox à Brisington en Angleterre.

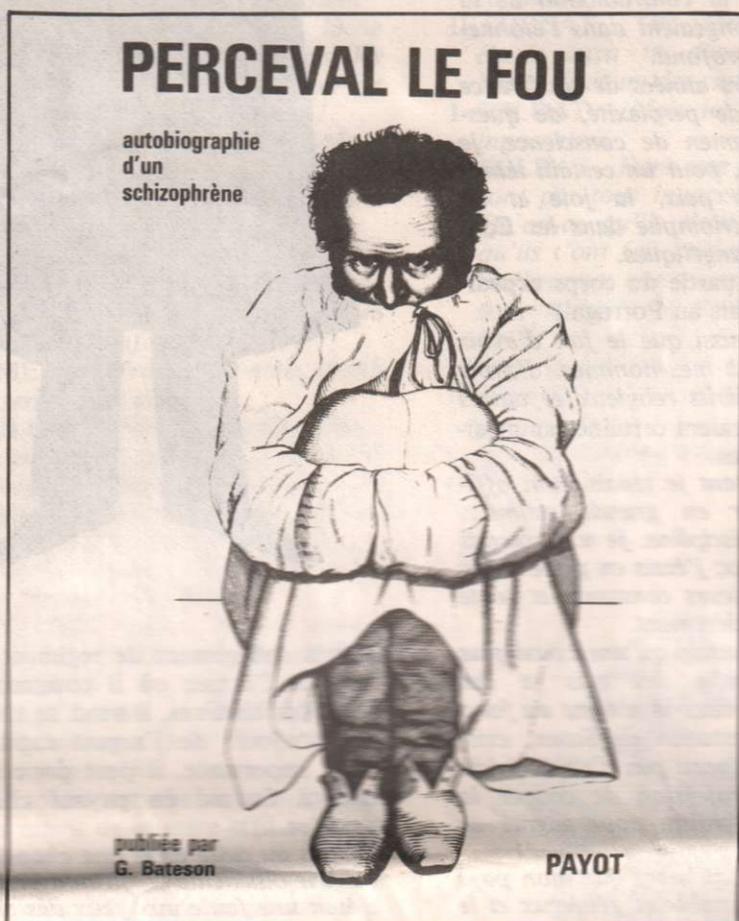
Nous vous donnons photo du titre écrit par Perceval pour son ouvrage, et parallèlement photo du titre que le traducteur Bateson et la librairie Payot ont adopté.

La traduction approximative du titre de Perceval est celle-ci :

*«Récit des Conditions et Traitements supportés par un «homme de condition» pendant qu'il est atteint d'aliénation mentale, dans le but d'expliquer les causes et la nature de la folie, et d'exposer le comportement «imprudent» que l'on fait subir aux infortunés souffrant de ce malheur.»*

Pour Bateson et Payot : *«Perceval le Fou», «Autobiographie d'un schizophrène». Bateson dit : «J'ai essayé en tant qu'éditeur, en me basant sur ce que Perceval avait écrit il y a 130 ans, de faire deux choses : résumer les informations que nous avons au sujet de la vie de Perceval et attirer l'attention du lecteur sur certaines des découvertes du narrateur, certains points de ce récit présentant une pertinence certaine pour la psychiatrie moderne.»*

Si le but de Perceval est clair, celui de Bateson et de Payot l'est beaucoup moins. En effet, Bateson annonce qu'il supprime des pages qu'il juge trop critiques et



répétitives des chapitres concernant des procès intentés par Perceval au Dr. Fox et ses relations avec les magistrats, des détails sur sa vie et notamment de très intéressantes lettres à sa mère, mais des phrases comme les suivantes donnent le ton de Bateson : *«Il est impossible, sur les bases des dires d'un seul malade, de savoir si son traitement était plus humain ou moins humain, plus efficace ou moins efficace que celui d'un malade interné...en 1961.»*

et plus grave :

*«Dans quelle mesure peut-on dire qu'un homme dont les dernières paroles ont été pour accuser sa mère de complicité avec tous les Dr Fox de l'univers, est sensé ? Dans quelle mesure peut-on appeler sensé un homme qui clame son intention de s'enfuir de l'asile avant même d'avoir essayé ?»*

Le but de Bateson est bien de jauger à la lecture de Perceval ce qu'il appelle la «schizophrénie» et d'en tirer profit non dans l'intérêt des psychiatrisés, mais dans l'intérêt des médecin et de la famille que Perceval accuse avec des raisons de colère et de révolte évidentes.

Perceval est donc un sujet d'étude platonique pour Bateson, qui à la limite le traiterait presque de fou à réenfermer une fois qu'il fût sorti, malgré qu'il dise ailleurs : *«évaluer une psychose est pratiquement impossible.»*

Nous retenons, nous, qu'il fût un psychiatrisé en lutte, une information sur l'asile, car Bateson dit : *«En 1859, il témoigna devant la Commission pour la Folie, au nom d'une organisation appelée «Société amicale des soi-disants fous» (Alleged Lunatics Friends Society). Il écrivit aussi de temps en temps des lettres au Times au sujet des lois prévues pour la répression de la folie, dans le but de défendre les malheureux qui risquaient de subir ce que lui-même avait enduré. Il mourût en 1876.»*

Nous en concluons que Bateson et Payot ont abusé de la pensée et des intentions de Perceval, et nous les classons sans hésiter dans la classe des récupérateurs au service de la plus grande et bienveillante psychiatrie qui soit. Bateson qui parle des sévices comme quelqu'un qui joue aux boules, qui analyse ses souffrances comme des éléments d'un problème algébrique, qui emploie le verbiage technique pour se donner une contenance, Bateson n'a pas fait un pas humain vers les lieux d'enfermement. Il ne sait même pas que les deux choses qui déclenchent la colère et la fureur de tout enfermé «en bon état» est le fait même de l'enfermement et la souffrance continue liée aux conditions abjectes de la vie pour une personne et les traitements dégueulasses; Perceval les décrit très bien; à 130 ans de distance la répression totale est la même.

Tout son discours dit famille attention ! médecin attention ! église attention ! juge attention ! soignants attention !

D'accord d'emblée avec Perceval sur sa lutte et pas mal de ses interprétations, nous allons essayer de le laisser parler en divisant son récit comme suit : vie et idées de Perceval avant l'enfermement de force (on dirait aujourd'hui en France «volontaire» puisque sa famille le fera rentrer et le fera sortir); les circonstances de son enfermement, ses conditions de détention et de traitement, les soignants, les médecins, l'aspect collectif de sa «dite folie» par rapport à sa société.

Suite page 6

PERCEVAL LE FOU  
autobiographie d'un schizophrène  
publiée par G. Bateson

*«Je suis né de parents puissants, honorables et heureux.*

*A l'âge de 17 ans, je poursuivis mes études avec un tuteur particulier.*

*Selon l'inclinaison que j'avais éprouvée ... pour la vie militaire ... ma famille me procura une charge dans un régiment de cavalerie.*

*J'avais été élevé dans le respect d'une moralité scupuleuse, j'entrais désormais (à l'armée) à l'école des bonnes manières et de la noblesse.*

*J'étais de tempérance stricte, ... bienséance ... bonnes moeurs.*

*Le tourbillon de dissipation (toujours à l'armée) et la contradiction de la société me plongeaient dans l'étonnement le plus profond.*

*Après plusieurs années de souffrance intérieure et de perplexité, de questions et d'examen de conscience, je trouvais enfin, pour un certain temps du moins, la paix, la joie et un sentiment de triomphe dans les Ecritures dites Evangéliques.*

*(Perceval fait partie du corps expéditionnaire anglais au Portugal)*

*Il se trouve aussi que le fait d'avoir lu les offices à mes hommes, d'avoir procuré des écrits religieux et autres actions m'attiraient certaines animosités individuelles.*

*Comme pourtant je tenais mon officier supérieur en grande estime... croyais à la discipline, je me trouvais en porte à faux; j'étais en proie à des remords intérieurs constants et tenté d'agir inconsidérément.*

*Je compris soudain qu'une cause plus noble que celle des rois et des constitutions, ceux-là n'étant au fond que la manifestation de Satan, existait ... et n'exigeait pas d'un individu qu'il fasse profession de couper la gorge de son voisin pour gagner sa vie.*

*J'avais cru jusqu'alors que mon pays était honnête, noble et généreux et le parti (sans doute le parti torry auquel il ne peut manquer d'appartenir de par sa fortune et ses relations nombreuses dans les classes aisées) intègre et honorable. Désormais je méprisais le premier et craignais le second ... je le soupçonnais fort d'être capable d'opposer les baïonnettes à la volonté du peuple.*

*(alors qu'après tout ce passage on s'attend à une prise de conscience politique et sociale «avancée» par rapport à ses relations et à la vie en Angleterre, il y a à ce moment là des luttes ouvrières terriblement dures et sanglantes)*

*J'étais profondément convaincu que nous vivions la fin des temps et que Dieu allait ... précipiter ses foudres sur le monde, car nous avions rejeté ses promesses. C'est au moment où j'aspirais tant à la liberté que je fus interné. Confiant dans la hardiesse de la conduite, du langage, de l'activité (il parle de lui) et dans la pureté de l'Esprit, je croyais ... et j'y trouvais la preuve des dons du Saint Esprit.*

*Je tombais dans le péché alors que j'avais pensé que le Saint Esprit me protégerait du péché ... et il m'arrivait de me sentir comme naufragé.*

*(tomber dans le péché veut dire coucher avec une femme hors du contrat de mariage pour cette époque et une très récente; par ailleurs, il faut noter la critique point par point que Perceval engage contre la théologie et la morale de son milieu protestant; elle enseigne par exemple que si vous avez vraiment la foi vous ne pouvez pas pécher ...)*

*S'appuyer sur la divine parole du Tout Puissant, la seule sur laquelle on peut s'appuyer ... me livrer à l'étude ... unir la société et l'étude ... l'ordre, la quiétude et la propreté.*



*(Après changement de régiment puis fuite de l'armée où il commence à avoir des histoires, il vend sa charge, il a toujours de l'argent capital et rente importante, il peut donc s'inscrire à Oxford en payant cher et attendre...)*

*J'allais au culte dans une chapelle de l'Eglise dissidente et on m'avertit que c'était une faute aux yeux des autorités universitaires.*

*(page 38) Je me dois de préciser ici que depuis de longues années je me livrais au jeûne de façon fréquente et que depuis quelque temps, en plus de cette discipline, je pratiquais la veille et la prière. Rien ne m'était plus doux que de m'éveiller en pleine nuit et de me mettre à prier selon l'exemple de David: «A minuit encore, je voudrais te rendre hommage.» Avant mon arrivée à Oxford, à deux occasions où j'étais en prière, j'avais eu des visions et je découvris peu de temps après, que chacune de ces visions était la représentation de choses qui devaient se passer dans la réalité, bien qu'avec certaines variantes, que j'attribuais au fait que j'avais désobéi à l'esprit de la vision. Lecteur, vous ne comprendrez point ceci, pas plus que je ne l'ai moi-même compris.*

*(En juin 1830 il part en Ecosse pour s'informer et étudier les miracles de Row, et les adeptes apellés Irvingistes)*

*(page 40) on peut aisément s'imaginer ce qui se produisait dans mon esprit averse et enthousiasmé à la pensée terrifiante que je me trouvais en compagnie d'autres personnes qui, selon toute probabilité étaient inspirées et habitées par l'Esprit Saint.*

*(page 41) Depuis lors, j'ai le soupçon que cette exaltation n'était que le fruit de la surexaltation sur un système nerveux déjà ébranlé. Je conserve toutefois un souvenir plein de bonheur des heures que je vécus alors. Un homme aussi harassé et aussi torturé que le fus pendant des années peut bien être pardonné de s'être laissé ainsi tromper et d'avoir été la proie d'une telle illusion.*

*(page 42) Finalement, je m'abandon-*

# LE MASSACRE DES INNOCENTS

(Mystère bouffe - Textes du COLLECTIF «La Commune» dirigé par DARIO FO Berton Editore - VERONA)

LE CHOEUR DES BATTUS - *Ahiahai, frappez, fustigez-vous, Ahiahai!*

*Il y a de la douleur et des gémissements*

*Pour le massacre des innocents*

*Innocents les mille petits*

*On les a égorgés comme des brebis*

*Des mains des mères bouleversées*

*Le roi Hérode les a arrachés*

*Ahiahai frappez, fustigez-vous!*

*Ahiahai!*

UNE FEMME - *Assassin... gros porc... ne touche pas mon enfant.*

I SOLDAT - *Laisse-le aller... lâche cet enfant ou je te coupe les mains... je te donne un coup de pied dans le ventre... lâche-le!*

LA FEMME - *Non, tue-moi plutôt... (le soldat arrache l'enfant de ses bras et le tue). Aah... Aih... tu me l'as tué, assassiné.*

II SOLDAT - *Tiens, en voilà une autre... arrête où tu es, femme... ou je vous transperce tous les deux... ton enfant et toi.*

LA MERE - *Transperce-nous donc, ce sera mieux ainsi...*

II SOLDAT - *Ne sois pas insensée... tu es encore jeune, toi, et tu as encore le temps de produire une bonne douzaine d'enfants... Donne moi celui-là... Ne t'obstine pas...*

LA MERE - *Non... et ne me touche pas avec tes sales mains.*

II SOLDAT - *Aih... Ah tu mords, hein... Alors attrape (gifle) et lâche ce paquet!*

LA MERE - *Pitié, je t'en supplie... ne me le tue pas... je te donne tout ce que je possède...*

*(Le soldat arrache le gros paquet des mains de la mère et il y trouve un agneau.)*

LE SOLDAT - *Oh, mais qu'est-ce que c'est? Une brebis, un agneau?*

LA MERE - *Oui, ce n'est pas un enfant, c'est une petite brebis... je n'ai jamais eu d'enfants, moi... je ne peux pas en avoir, Oh, je t'en prie soldat, ne me tue pas cet agneau... nous ne sommes pas encore à Pâques... et tu commettrais un péché grave si tu le tuais!*

LE SOLDAT - *Femme, est-ce que tu te fiches de moi... ou bien es-tu folle?*

LA MERE - *Moi, folle? Non, je ne le suis pas.*

*(Sur ce arrive un autre soldat)*

II SOLDAT - *Allez, viens, laisse-lui l'agneau... c'en est une qui est devenue folle de douleur parce qu'on lui a tué son gosse. Qu'est-ce qui te prend... dépêche-toi, on en a encore beaucoup à massacrer.*

I SOLDAT - *Attends... j'ai envie de vomir...*

II SOLDAT - *Ca ne m'étonne pas! tu manges comme une vache: des oignons, du mouton salé et puis... tiens, viens avec moi, il y a une taverne là-bas... je vais te faire boire un petit coup d'eau de vie.*

I SOLDAT - *Non, ce n'est pas ce que j'ai mangé! C'est cette boucherie, ce massacre d'enfants dont nous sommes responsables qui me donne la nausée.*

II SOLDAT - *Si tu savais que tu étais si délicat, pourquoi avoir choisi ce métier de soldat.*

I SOLDAT - *Je me suis fait soldat pour tuer des ennemis, des hommes...*

II SOLDAT - *Et aussi pour renverser quelques femmes sur la paille... pas vrai?*

I SOLDAT - *Oui, à l'occasion... mais toujours des femmes d'ennemis...*

II SOLDAT - *Et aussi pour égorger le bétail...*

I SOLDAT - *...des ennemis!*

II SOLDAT - *Et brûler leur maison... et tuer leurs vieux... et leurs gosses. Gosses d'ennemis bien entendu.*

I SOLDAT - *Oui, des gosses aussi... mais en temps de guerre! Ce n'est pas déshonorant de le faire à la guerre: on entend les trompettes qui sonnent et les tambours qui résonnent et les chansons de guerre et à la fin les beaux discours des capitaines.*

II SOLDAT - *Oh, pour cette boucherie aussi tu auras droit aux beaux discours des capitaines.*

I SOLDAT - *Mais ici, on tue des innocents...*

II SOLDAT - *Dans une guerre, ils ne sont pas tous innocents peut-être? Qu'est-ce qu'ils t'ont fait? Est-ce qu'ils t'ont fait quelque chose, ces malheureux que tu tues et que tu mets en pièce au son des trompettes?*

*(Sur le fond de la scène passe la machine qui représente la Vierge et son enfant).*

*Que je devienne aveugle si ce n'est*



LA MADONE DE SAINT-SIXTE (Raphaël)

*pas là la Vierge Marie et son enfant que justement nous recherchons! Approchons-nous d'elle, avant qu'elle nous échappe... dépêche-toi cette fois, on va avoir droit à la prime, qui est grosse.*

I SOLDAT - *Je n'en veux pas de cette sale récompense!*

II SOLDAT - *Bon, je la garderai pour moi seul.*

I SOLDAT - *Non, toi non plus tu ne l'auras pas... (il lui barre le chemin).*

II SOLDAT - *Mais tu es devenu fou? Laisse-moi passer, nous avons l'ordre de tuer le fils de la Vierge...*

I SOLDAT - *Je chie sur cet ordre, moi... ne bouge pas d'ici, ou je te coupe les jarrets...*

II SOLDAT - *Malheureux... tu n'as pas encore compris que si cet enfant reste en vie il deviendra roi de Galilée, à la place d'Hérode... c'est la prophétie qui l'a dit!*

I SOLDAT - *Je chie aussi sur Hérode et sur sa prophétie, moi.*

II SOLDAT - *Tu es dérangé des intestins et pas de l'estomac... Va faire tes besoins dans un pré et laisse-moi passer... parce que moi, la récompense, je ne veux pas la laisser filer!*

I SOLDAT - Non, j'en ai assez de voir tuer des gosses !

II SOLDAT - Alors tant pis pour toi (il le transperce avec son épée).

I SOLDAT - Ah... tu m'as tué... malheureux... tu m'as transpercé les boyaux.

II SOLDAT - Je regrette... mais tu as agi en imbécile... moi je ne voulais pas...

I SOLDAT - Le sang me pisse de partout... oh, Maman... Maman... où es-tu Maman... il fait sombre... j'ai froid, Maman... Maman... (il meurt).

II SOLDAT - Ce n'est pas moi qui l'ai tué; il était déjà cadavre au moment où il a commencé à éprouver de la pitié. «Soldat qui éprouve pitié est déjà mort à moitié», c'est le proverbe qui le dit! En attendant, il m'a fait perdre l'occasion d'attraper la Vierge et l'enfant.

(Les battus chantent une litanie funèbre. Le soldat sort, tirant derrière lui le cadavre de son compagnon. La Vierge, ou plutôt le mannequin représentant la Vierge, entre. Derrière arrive la folle).

LA MERE - Ne vous sauvez pas, sainte femme... n'ayez pas peur, je ne suis pas un soldat... Je suis une femme... Une mère moi aussi... avec mon enfant... cachez-vous tranquillement ici, les soldats sont partis... asseyez-vous, pauvre femme, vous avez bien assez couru... Laissez-moi voir votre enfant... oh, comme il est beau et quelles belles couleurs il a !

Quel âge a-t-il? Il est très beau... il est joyeux aussi... Il rit... Il est beau, très beau... il doit avoir juste le même âge que le mien... Est-ce qu'il a un nom? Jésus! C'est un joli nom, Jésus! Il est beau, très beau... Petit Jésus... il a déjà deux dents... oh comme il est mignon!... le mien n'apas encore de dents... il a été un peu malade le mois dernier, mais maintenant il va bien... Il est ici, il dort, on dirait un petit ange.. (elle l'appelle) Marc! il s'appelle Marc... oh, il aime bien dormir... oh chéri comme tu es beau! tu es beau toi aussi... petit Marc... c'est bien vrai, nous autres les mères, nous sommes faites de telle façon que notre petit enfant nous semble toujours le plus beau de tous les enfants, et s'il a quelque défaut on ne le voit pas.

Je l'aime tellement, ce petit animal que si on me le prenait, je deviendrais folle! Quand je pense à la peur que j'ai attrapée ce matin quand je suis allée près du berceau et que je l'ai trouvé vide, maculé de sang et que je n'y ai pas vu mon enfant... heureusement, il n'y avait rien de vrai... c'était seulement un rêve, mais moi je ne le savais pas que c'était un rêve, à tel point que quand je me suis réveillée peu après, j'avais encore l'impression de rêver et j'étais tellement désespérée qu'on aurait pu me croire folle! Je suis sortie dans la cour et j'ai commencé à blasphémer contre le Seigneur: «Dieu cruel et sans pitié» je lui ai crié «c'est toi qui as ordonné ce massacre... c'est toi qui a voulu ce sacrifice en échange de la venue de ton fils: mille enfants égorgés pour un des tiens, un fleuve de sang pour une petite tasse! Tu pouvais bien le garder près de toi, ton fils, si tu savais que sa venue devait nous coûter un si gros sacrifice, à nous autres pauvres bougres... oh, tu com-

prendras toi aussi ce que ça veut dire que mourir de douleur, le jour où ton fils mourra. Tu comprendras aussi un jour comme il est terrible le châtement que tu as infligé aux hommes pour l'éternité; aucun père sur la terre n'aurait eu le courage d'en infliger un pareil à son fils, même à un fils mauvais!». J'étais dans la cour à crier ces blasphèmes, comme je vous l'ai dit, quand tout à coup, j'ai tourné mon regard vers la gergerie et j'y ai vu, qui pleurait, au milieu des brebis, mon enfant; tout de suite je l'ai reconnu... je l'ai pris dans mes bras... et j'ai commencé à pleurer de soulagement...

»Je te demande pardon, Seigneur Miséricordieux, pour ces vilaines paroles que je t'ai adressées, parce que je ne les pensais pas... C'est le diable, oui c'est le diable qui me les a suggérées !

Tu es si bon, Seigneur, que tu as sauvé mon fils!... et tu as fait en sorte que tous le prennent pour un véritable petit agneau, une brebis». Même les soldats ne s'en sont pas aperçus et lui ont laissé la vie sauve... Il faudra seulement que je fasse attention à la campagne, le jour de Pâques, parce qu'à cette époque là on tue les brebis, les agneaux, de la même façon qu'aujourd'hui on a tué les enfants.

Les bouchers viendront me le prendre... Mais moi, je lui mettrai un petit bonnet sur la tête et je l'emballoterai dans des chiffons... pour qu'ils croient que c'est un enfant. Mais tout de suite après, je ferai bien attention à ce qu'on ne le prenne plus pour un enfant... et même je l'emmènerai paître et je lui apprendrai à manger l'herbe; ainsi, aux yeux de tous, il sera un petit agneau... Parce que dans ce monde infâme, il sera plus facile à mon fils de survivre sous les traits d'un agneau que sous ceux d'un homme! Oh, il s'est réveillé... il rit! oh, sainte Vierge, regardez s'il n'est pas mignon à croquer mon petit Marc!... (la femme entrouvre le châle et montre à la sainte Vierge la petite brebis. La sainte Vierge a un malaise). Oh, sainte Vierge, vous vous sentez mal...? Soyez forte, ne pleurez pas... le pire est passé... tout finira par aller, vous verrez... il suffit d'avoir confiance en la providence qui nous aide tous !

LE CHOEUR - Seigneur, toi qui es si miséricordieux que tu donnes la folie à ceux qui ne sont pas capables de supporter la douleur...

LA MERE (en berçant l'agneau, elle chante):

«Fais dodo, fais dodo  
bel enfant de ta maman,  
Notre-Dame te berçait  
tandis que les anges chantaient  
Saint Joseph, debout, dormait,  
et l'enfant Jésus riait  
et Hérode blasphémait,  
et mille enfants au ciel volaient,  
fais dodo, fais dodo».

## LABORDE : ça va - ça vient

LABORDE... Cour-Cheverny, par soleil moyen, c'est la vallée heureuse où coule le lait et le miel, plaine d'arbres et de cultures, sangliers apprivoisés de Chambord à l'horizon de la vue, air, espace, à l'écart de grandes routes, tranquillité, routes sinueuses et surfaces bien rangées, partagées, volumes sécurisés ...

Par où rentre-t-on (à la clinique de Laborde), n'importe, c'est grand ouvert, sur tous les chemins, par toutes les trouées d'arbres splendides, mais Laborde cache clinique, et clinique cache monde à part de la psychiatrie, et cela met en route les schémas démentiels, et la rencontre visuelle devient le choc haletant et unique pour quelqu'un, envie de vomir et mal de mer et de coeur, centre de traitement des maladies «dites mentales», lieu «dit avancé» par rapport à la Thérapysychiatrie trainante et répressive, petites phrases paraissant objectives administrativement et réellement fausses pour qui connaît ce milieu en soi désertique, illogisme de la dénudation et de la récupération, envie immédiate, brutale, de fuir la seule idée même d'être l'objet d'une observation, et tout le reste, corps ensanglanté à blanc...

On peut s'y précipiter pour beaucoup de raisons aussi comme des lapins chassés et tremblotants roulants des yeux effarés dans le coin de leur cage et ne bougeant plus, qu'importe maintenant, une mort me poursuit, une mort m'attend, et donc apparemment s'y sécuriser dans l'anonymat tranquille et la relative relaxation,... des allées et venues...

Les yeux de chacun peignent d'une couleur différente ce château blanc, à la grande porte battante, qu'entourent de multiples pavillons, des vieux et des neufs, dispersés dans les bosquets, cela c'est toujours l'extérieur; mais un foyer personnel ne peut être aseptisé, objectivé, décrit, même pour les besoins d'un reportage neutre, c'est donc toujours quelque chose d'autre qui est à la place réelle et vécue, doute, souffrance, torture, rupture, chaque foyer est son propre éclairage et chauffage, et tout le reste l'apparence ...

Partout on va et on vient, à travers les nombreuses allées sablonnées, B.C.M, standard, chambres, pavillons, télé, occupations, cuisine, parkings et voitures allant et venant, sessions, commissions, expressions, sorties, ça fait pagaille et ce l'est peut-être pas, ça fait sale et puis après, rien ne distingue le «malade» du soignant «fatigué» sauf que le premier est plus décontracté, la vêtue à tout venant, et les mal fringués sont les soignants dans le vent,

certains demandent des cigarettes comme un leitmotiv de l'heure de Westminster, ça c'est les fauchés, les paumés sans personne, on râle, on en donne, et quand il n'y en a plus, on les envoie paître ailleurs et ça recommence, oublie le plus pur, sur quel visage s'arrêter, faire comme tout le monde errer, l'air absent ou présent à ce qui se passe ailleurs, sans effort, peupler quelque chose d'inaccessible avec les geste de tous les jours, s'asseoir, se lever, marcher, réfléchir... si l'on ne s'explique pas dans le langage à la mose : nom, prénom, adresse, date de naissance, profession, états antérieurs, motif de la présence, fonction sociale ici, dossier médical, traitement....



pourquoi ne serait-on pas «malade» ? j'ai donc en pleine connaissance de cause été admis comme «malade» pendant 24 heures par tout le monde, j'avais l'air comme tout le monde j'étais donc malade, rien ne pouvait prouver que je n'étais pas malade, distinction impossible,

en effet : «avez-vous vu un médecin ? Non,

avez-vous des médicaments à prendre ? Non,

où couchez-vous ? je ne sais pas encore,

quelqu'un m'a dit qu'elle me trouverait un lit...»

comme la peau fait le contact, et sa couleur tout le reste, le lieu même ici, puisque je n'ai pas l'étiquette de soignant, fait, chose naturelle et effarante, que je suis comme «eux», embarqué, embringué dans leur catégorie, non pas avec réticence, mais avec compréhension, délicatesse, attention, confiance,... et la rotation démentielle va recommencer, non c'est fini, jamais plus un bourreau-souriant-psychiatre ne mettra la main sur toi, tu feras comme d'autres avec le gendarme, l'huissier, le juge, l'expert... tu tueras calmement, avec application, le fonctionnaire de ta mort...

vous voyez bien qu'il est malade, il est potentiellement dangereux, à Paris le malien a été enfermé comme érotomane, à Toulouse la femme a été enfermée parce qu'elle n'était pas nymphomane, de toute façon celui qui a le pouvoir peut dire et faire ce qu'il veut; il est plus dangereux de dire aujourd'hui de quelqu'un qu'il est drôle (!), curieux (!), absent (!)... que menteur, escroc ou policier tortureur,.....

alors Laborde, c'est comment ? je t'assure il faut aller à Laborde ! tu peux pas ne pas passer à Laborde, ça vaut le coup, passe voir Polak, on peut pas arriver à déboucher là-dedans pour les Cahiers, c'est quand même curieux, tu verras N et L, il faut que tu aies quelqu'un à qui t'adresser pour te faire expliquer ... tout ça m'avait été dit avant et moi qui pensais que je pouvais être le petit banquier suisse neutre examinant la thérapys «avancée», et j'étais en train de me faire rouler par mes phantasmes affectifs, rien à faire, comme un gosse bloqué, devant son assiette de soupe, sais-t-on tous les drames de gosses devant ces assiettes de soupe, la soupe c'est sacré, c'est comme la société, le fusil de la déclaration de guerre, le bon docteur (avez-vous vu un mauvais docteur ?) à chaque page que l'on tourne le sacré s'établit et la vie disparaît,....

à Laborde il y a des cures d'insuline, les neuroleptiques, les électro-chocs, le médecin certificateur, le dossier médical, la maladie «individuelle», l'ergothérapie, le médecin-bien-de-la-relation-affective-privilegiée, la télé de mes couilles fades, l'immense-question-pour-chacun-du-retour-à-la-normale-dehors,....

faut pas croire quand même que tout ça certains ne le sentent pas, le gars barbu m'en a parlé longtemps de ses yeux clairs, l'enquête qu'il a faite à la Sécu prouve qu'on ne guérit pas mieux ici qu'ailleurs, en termes de dossier médical, oui mais ce dossier ne prouve rien, s'il n'y avait pas les soignant, il n'y aurait pas les malades, on referait un cercle différent, et on pourrait envisager un sacré différent sans

## AFRIQUE DU SUD

### APARTHEID.....MALADIE MENTALE

Du GIA - APLP - BP 60 - 75721 Paris Cedex 15... le 26 août 77

Un tract dont nous extrayons les passages suivants :

«Le 23 décembre 76 Claude Serbonnet intervient armé à la «South African Airways», à Paris rue de la Paix. Son acte vise à obtenir la libération des prisonniers détenus dans les geôles de Vorster ... la critique du choix de l'action et de ses modalités, je la fais (dit Cl. Serbonnet).

C'est sur la base de cette autocritique et du fait que justice et psychiatrie sont décidées à imposer silence à ce camarade, que le GIA lui apporte son soutien. Prison de la Santé ... grève de la faim ... le 2 janvier 77 sur l'ordre du Préfet de Police de Paris, et sans qu'aucun jugement n'ait eu lieu, il est interné d'office à l'hôpital psychiatrique Ste Anne, service du Dr. Bertrand (voir affaire d'internement illégal de Paul Péguin dans ce même service dans «Psychiatisés en Lutte» et dans «La Psychiatrie devant les tribunaux»)...

Là les médecins diront qu'il n'a rien à faire en psychiatrie et fait *exceptionnel*. aucun traitement ... malgré cela *il restera enfermé là près de six mois*.

deux experts contrediront leurs confrères de la prison de la Santé ... pour tenter d'étouffer la contestation qui couvait ...

13 juillet 77, Serbonnet ... transféré à la prison de la Santé ... responsabilité atténuée ... en correctionnelle le jeudi 1 septembre au tribunal de Grande Instance de Paris.»

Nous vous informerons de la suite.

Le tract du GIA est disponible contre 1f. en timbre (3 pages)

*D'un avant-rapport de l'OMS pour l'ONU publié par Amnesty International*

Entre Huit mille et neuf mille africains souffrant de désordres mentaux sont retenus contre leur volonté dans des institutions *privées* sur le territoire de l'Afrique



du Sud. Ces africains font l'objet d'un contrat à titre onéreux entre l'Etat et des sociétés à but lucratif, propriétés de blancs, sur la base du versement d'une somme

Suite page 12

Suite de la page 9

retour au dehors, oui, mais l'essence comment l'acheter ? on se le disait bien, toujours l'économie...

l'avantage royal des malades c'est qu'ils peuvent parler comme ils l'entendent puisqu'ils sont classés fous, ça le S.P.K. l'a utilisé à fond, il faut tout lire sur le S.P.K. ça à été la petite démonstration de l'inutilité, de la rapacité, de la dangerosité du psychiatre et de tout l'attirail de guerre blanche, vous comprenez de là qu'il a fallu massacrer avec l'appui de toutes les forces de l'état, et aucune ne lui a manqué à ce moment là, les petits bonshommes se passant, et donc prouvant, du sacré médical, et s'en portant mieux ....

avec B...je me suis promené, avec C... je me suis chauffé, avec P... j'ai joué aux cartes, avec P... j'ai trinqué, avec D... j'ai mangé, oui ça devrait pouvoir marcher autrement, et L... soignant était bien embarrassé qui n'a rien voulu me dire, et N... soignante était bien embarrassée qui n'a rien dit, sauf deux aveux terribles, qu'est-ce que je fais ici, j'agonise comme soignante, et, ne restes pas plus de 24 heures tu es un danger pour l'institution....

quoi ? parce que des personnes dites malades sont venues à moi comme malade causer, me serrer la main, discuter, invectiver, parler du lion dans sa cage, se présenter, me dire ça suffit je veux être seule, on se prend aux dames après, viens me remplacer aux cartes, tiens voilà des maquereaux, tu peux t'asseoir ici, je t'aimes un peu t'es pas mal, viens faire un tour, tu peux pas m'amener en bagnole à Blois, tu viens pas au cinéma, c'est mon lit,... je suis un danger,

c'est que tu te rends pas compte mon gars c'est que justement le truc du S.P.K. aucun médecin ne t'envoie, pas de dossier médical, pas de relation individu elle médecin, pas d'étiquette maladie, pas de traitement, pas de schéma de séjour, pas de présentation aux soignants, légalement tu es illégal, apparemment tu es sans droits puisque «malade mental» mais ayant oublié de voir un médecin il n'y a aucune signature légale prouvant que tu l'es, alors si tu déconnes qu'est-ce qu'on peut faire, ici on n'est pas malade parce qu'on est soignant, mais tu ne l'es pas, peut-être es-tu les deux à la fois ou aucun des deux, de toute façon on a des risques insensé avec toi tu ne peux pas rester, c'est bien cela foutre l'institution par terre, la tuer calmement par l'absence de l'étiquetage et de la signature médicale ...

alors Laborde tu vois, la thérapie avancée c'est de la petite diarrhée de progressiste humanitaire, et c'est pour cela qu'on te supporte, que les paroles que tu as pu prononcer, que les livres que tu as pu écrire, c'est des phantasmes de malades, la loi c'est nécessaire, l'essence c'est nécessaire, la Sécu c'est nécessaire, la veste, la bagnole, la signature médicale c'est nécessaire, et les tunnels de mine de la honte c'est les soignants qui se les creusent dans leur ventre, les ulcères et la vie courte c'est pour les soignants, nous les malades la vie ça nous connaît, à cause de cela on m'a dit «tu pars déjà», il y en a qui comprennent vite.

# LA PARVULATION STRICTOPSYCHONOMIQUE

OU

300 ANS APRES LE GRAND ENFERMEMENT DE 1640  
la modulation technique globale de l'enfermement

Dernièrement *les éducateurs du Petit Prince, à Villemur* étaient tous renvoyés pour avoir défendu une certaine souplesse dans l'enfermement/surveillance des enfants «handicapés» (?). La CGT et la CFDT défendent actuellement leurs «droits» de travailleurs devant la justice toulousaine.

A l'IMP de Mons, à St François, à la rue Joly, à Boucayrol se dessine l'opposition effective entre d'une part, les droits syndicaux stricts joints à la souplesse/conpréhension dans les conditions de traitement/enfermement des enfants «handicapés» (?) et d'autre part, les directives d'autorité/rentabilité/répression de tous les établissements de ce genre...

Ces jours derniers, une jeune mère de famille travailleuse (2ème salaire) envoyant son enfant de 2 ans à la maternelle se désolait de la voir pleurer tout le temps, «*puisque'il faut qu'elle aille à l'école, je dois la montrer à une psychologue pour qu'elle comprenne sa maîtresse...*»

une autre travaillant aussi (2ème salaire) a placé ses deux enfants dans un service pédo-psychiatrique «pour qu'ils rattrapent leur retard scolaire et soient plus calmes», «ils ne sont pas mal», «les psychologues sont bien gentils»...

une autre (seule, un salaire et elle-même psychiatisée) préfère laisser son enfant à ses parents qui l'acceptent très bien...

Tout cela pour vous dire que nous sommes bien à Toulouse et que tout ce qui suit est de l'actuel très chaud.

Les personnes qui ont entendu parler du *plan d'Assistance royal de 1640* en France et en Europe à cette époque, *enfermant d'Autorité* tous les mendiants, les vagabonds, les syphillitiques, les lunatiques, les sorciers (res),... où s'illustra la collaboration de Vincent (dit de Paul<sup>o</sup>) avec le pouvoir,

toutes ces personnes et tous les autres feraient bien de réfléchir longuement au parallélisme des deux époques.

En 1200 le pré et barraques à lépreux du Bazacle, fourre-tout fermé et répressif, au 16ème siècle, La Grave dont restent les murs, l'église à dôme, les religieuses catho, au 19ème Marchant n'en étant que le prolongement civil,

aujourd'hui, un nouveau système se crée globalement, gardant tout du passé, éclatant et fignant dans toutes les directions, empruntant à toutes les techniques et tous les lieux de contrôle...

Au milieu du 16ème siècle, les archers et sergents des prévôts, les gens d'armes des seigneurs et évêques vont entasser progressivement sur la paille des grandes salles communes de La Grave et autres lieux d'enfermement la «*lie du peuple*», cours de justice et paroisses, bourgeois et artisans y collaborent.



1970-1980 (en gros) est pareil à une immense machinerie électronique ne laissant plus rien au hasard pour faire l'immense balayage sélectif,

l'ordonnance royale de 1640 a quelques pages seulement et ne s'adresse qu'à quelques milliers d'agents exécutifs,

les pages gouvernementales de maintenant sont plus de 10 000 (projets, consultations, commissions, débats, lois, décrets, arrêtés, circulaires, textes d'application, contrôle à tous les échelons...), elles s'adressent à des millions de personnes pour ordre, à toute la population pour exécution («collaboration»).

Si vous n'avez pas l'oeil sélectif et synthétique, vous n'y comprenez rien, si vous ne connaissez pas le schéma actuel de l'économie rentabilité/sécurité, vous prenez des vessies pour des lanternes.

L'Etat représenté par son gouvernement *garde la totalité des lois antérieures d'enfermement*, loi de 1838 sur l'enfermement des «malades mentaux», la loi de 1965 sur le traitement et la surveillance des «alcooliques», la loi sur le traitement et la surveillance des «drogués» de 1971 ... voir le Code de la Santé publique, et **Y AJOUTE :**

la loi Hospitalière pour faire rentabiliser et participer les capitaux au fric immense attendu

la loi sociale (faites nous la parvenir, on ne l'a pas)

la loi d'Orientation

la loi Haby

le projet Gamin-Audass

la loi anti-casseurs si vous voulez.

Les textes officiels qui suivent vous montrent que les secteurs médicaux et para-médicaux, d'assistance, d'enseignement, de travail, de sports,... sont tous mis dans le coup. Ils vont se lancer, par millions, par la parole, l'examen, le test, le rapport, la fiche, la mémoire physique et électronique dans la *chasse<sup>2</sup> modulation du HANDICAP*.

Ce global/affreux/technique autoritaire nous l'appelons Parvulation Strictopsychonomique.

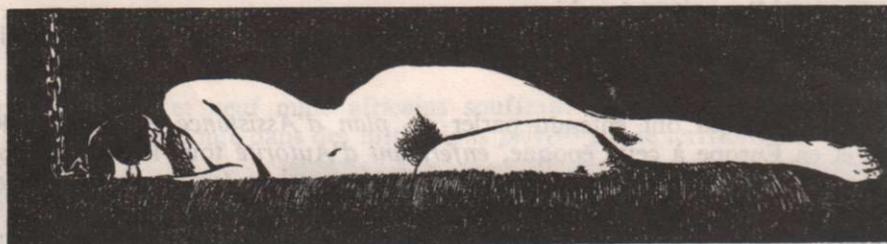
L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté,  
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1 - La prévention et le dépistage des handicaps, les soins, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, l'emploi, la garantie d'un minimum de ressources, l'intégration sociale et l'accès aux sports et aux loisirs du mineur et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux constituent une obligation nationale.

Les familles, l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations, les groupements, organismes et entreprises publics et privés associent leurs interventions pour mettre en oeuvre cette obligation en vue notamment d'assurer aux personnes handicapées toute l'autonomie dont elles sont capables.

A cette fin, l'action poursuivie assure, chaque fois que les aptitudes des personnes handicapées et de leur milieu familial le permettent, l'accès du mineur et de l'adulte handicapés aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et leur maintien dans un cadre ordinaire de travail et de vie.

L'Etat coordonne et anime ces interventions par l'intermédiaire du comité interministériel de coordination en matière d'adaptation et de réadaptation, assisté d'un conseil national consultatif des personnes handicapées dont la composition et le fonctionnement seront déterminés par décret et comprenant des représentants des associations et organismes publics et privés concernés.



Art. 4 - Les enfants et adolescents handicapés sont soumis à l'obligation éducative. Ils satisfont à cette obligation en recevant soit une éducation ordinaire, soit à défaut, une éducation spéciale, déterminée en fonction des besoins particuliers de chacun d'eux par la commission instituée à l'article 6 ci-après.

L'éducation spéciale associe des actions pédagogiques, psychologiques, sociales, médicales et paramédicales; elle est assurée, soit dans des établissements ordinaires, soit dans des établissements ou par des services spécialisés. Elle peut être entreprise avant et poursuivie après l'âge de la scolarité obligatoire.

Art. 5 - Sans préjudice de l'application des dispositions relatives aux mineurs, délinquants ou en danger, relevant de l'autorité judiciaire

Art. 19 - Les articles L. 323-30, L. 323-31 et L. 323-32 sont remplacés par les dispositions suivantes :

«Art. L323-30 - Les personnes handicapées pour lesquelles le placement dans un milieu normal de travail s'avère impossible peuvent être admises soit dans un atelier protégé si leur capacité de travail est au moins égale à un pourcentage de la capacité normale fixé par décret, soit dans un centre d'aide par le travail prévu à l'article du 167 du code de la famille et de l'aide sociale.

Ce qui précède, relevé rapidement, et qui s'étend beaucoup plus loin, fait comprendre immédiatement certaines choses :

Suite page 13

## AFRIQUE DU SUD ... APARTHEID... MALADIE MENTALE

Suite de la page 10

par individu en échange de l'internement de malades mentaux définis dans une publication du gouvernement contre la «lie d'individus inadaptés et de déviants» (Le Monde du 27 août 77).»

Cet article du Monde paraît à l'occasion du congrès international des psychiatres à Honolulu.

Nous signalons que le grand Gayral de La Grave coutumier de l'internement illégal et des traitements arbitraires y était, et qu'il y a fait une communication sur le traitement du «stress». Au cas où ce travail super chouette tomberait entre nos mains nous nous ferions un plaisir de vous le citer. En effet il ne travaille que sur les individus inadaptés et déviants, en somme les malades mentaux.

Si nous avons cité Amnesty International c'est parce que nous avons *pratiquement l'équivalent à Toulouse.*

Les C.A.T. sont des camps privés où une population «d'inadaptés ou de handicapés» sont gardés de différentes manières, réprimés de différentes façons, dans le but de fournir une «population» de travailleurs bon marché (très) à n'importe quelle entreprise privée ou publique.

La Croix Rouge de Toulouse peut-elle nous montrer le contrat de service qui lui a permis de nettoyer le parc de plus d'un hectare qu'elle possède à l'angle du Chemin des Capelles et de la Route de Bayonne ?

Les valeureux et riches présidents de cette société se sont-ils penchés sur les acomptes mensuels de misère (moins que cela pour certains) versés aux «handicapés» pour plus de 160 heures par mois ?

Agissent-ils différemment avec leurs élèves infirmières dont ils se foutent bien si elles peuvent manger à leur faim ou non (le travail de nuit en surplus ça forme le caractère).

Nous traitons par ailleurs dans ces pages de la loi «dite d'Aide aux Handicapés» qui va officialiser cette exploitation et étendre magistralement la population «handicapée» et fournir des travailleurs à moitié du SMIC maximum à toutes les entreprises privées et publiques de France.

Psychologues et Psychiatres, Entrepreneurs de travaux publics, surveillants et moniteurs/rééducateurs en tous genres cette loi vous ouvre des profits et une sécurité formidables.

1 - qu'à aucun moment et dans aucun texte il n'y a définition ou limitation du mot *Handicap* et nous citons le texte même d'Haby dans sa circulaire n°77-266 du 2 août 77 :

Détection des premiers handicaps

A partir de ce travail étalé sur un laps de temps assez long, pourra se faire dès l'âge de 4 ans au plus tard, la *détection des premiers handicaps* : troubles d'ordre sensoriel pendant longtemps négligés et méritant pourtant d'être soignés très tôt; déficiences d'ordre moteur, défauts de phonation et de prononciation, troubles du comportement plus délicats à stigmatiser. Il ne s'agit pas d'opérer, dès le plus jeune âge, des ségrégations en formant soit des groupes, soit des classes de niveau, mais d'apporter aux plus démunis l'aide médicale ou tout simplement pédagogique, réclamée par leur état...

2 - que tout «handicapé» une fois fiché est décrété et placé d'autorité, rôle de la C.D.E.S. départementale et de la Cion technique d'orientation et de reclassement professionnel

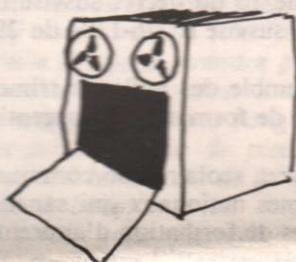
3 - que le seul droit et recours du «handicapé» est l'assistance financière décidée autoritairement, et que après cela, il n'a plus que des devoirs (instruction et éducation sans limite d'âge, réinsertion surveillée, travail obligatoire sans garantie de salaire, accès surveillé à ses droits constitutionnels de citoyen).

que les handicapés physiques, des familles de handicapés, des associations de handicapés ne nous fassent surtout pas dire que nous sommes contre une aide accrue et personnelle de la collectivité; soit directement, soit par des aménagements évidents du cadre de vie de chacun. Nous nous attaquons à la volonté claire de l'Etat de mélanger le handicap physique à tous les autres «handicaps» («caractériel», «social», «psychologique», «médical léger») Il fallait s'appuyer sur les uns pour attaquer les autres.

Dans ce numéro, après avoir abordé la question dans son ensemble, nous nous attachons à montrer le schéma du début de ce contrôle avec un texte de la loi Haby, estimant que la lutte doit être totale dans le refus civique (pour incompétence de remplir une seule des fiches demandées par les textes.

Arrêté du 8 août 1977

Vu L.n° 71-576 du 16-7-1971; L. n° 75-620 du 11-7-1975; D. n° 76-1301 du 28-12-1976; D. n° 1303 du 28-12-1976; D: n° 76-1304 du 28-12-1976; D: n°èè-822 du



Dossier scolaire de l'élève

*Article premier* - Dans les écoles, les collèges, les lycées et les centres de formation d'apprentis, il est constitué sous la responsabilité du directeur d'école ou chef d'établissement un dossier scolaire pour chaque élève.

Tous les maîtres des classes ou des groupes auxquels l'élève appartient successivement ainsi que les membres des personnels de direction, d'éducation, de rééducation, de psychologie, d'orientation et du service médico-légal qui peuvent apporter sur l'élève un avis éclairé, participent à l'élaboration et à la tenue de ce dossier.

*Art 2* - La formation dispensée dans les écoles, les collèges, les lycées et les centres de formation d'apprentis donne lieu à la constitution de dossiers scolaires distincts.

Si, en cours de formation, l'élève quitte une école, un collège ou un lycée pour un établissement de même nature, son dossier scolaire est transmis à l'école ou l'établissement qui l'accueille.

A l'issue de la formation dans les écoles, le dossier scolaire est transmis au collège où l'élève poursuivra ses études, conformément à l'article 7 du décret susvisé n°76-1301 du 28 décembre 1976.

Lorsqu'un élève quitte le collège pour entrer dans un lycée ou un centre de formation d'apprentis, une fiche rassemblant les éléments essentiels des dossiers scolaires de l'école et du collège est adressée à l'établissement d'accueil. Cette fiche s'intègre dans le nouveau dossier scolaire qui est alors constitué.

*Art. 3* - Le dossier scolaire réunit les renseignements qui permettent d'apprécier et de favoriser la progression de la formation et le développement de la personnalité de chaque élève: Les informations d'ordre scolaire, médical, familial, social et psychologique ainsi recueillies tout au long de la scolarité contribuent à déterminer les mesures pédagogiques répondant aux besoins de l'élève, à l'aider dans ses choix et à faciliter son orientation.

A ce titre, le dossier scolaire comporte :

- les renseignements d'état-civil et les caractéristiques essentielles et non confidentiels de la situation familiale et sociale (composition de la famille, profession des parents,...);

- les indications qui permettent de suivre le déroulement de la scolarité de l'élève (établissements fréquentés, classes suivies, options choisies, stages accomplis en milieu professionnel, examens subis, mesures pédagogiques particulières, décisions d'orientation et d'affectation...);

- l'évaluation des connaissances et des savoir-faire dans chaque discipline ou activité complétée par des appréciations sur les capacités générales et éventuellement sur les qualités et le comportement personnels; le cas échéant cette évaluation peut être exprimée par les résultats d'épreuves normalisées, mention exacte faite de la nature de chaque épreuve et de la population de référence;

- éventuellement les éléments médicaux non confidentiels relevés par le médecin de santé scolaire ou d'orientation, à partir du dossier médical scolaire ou du dossier d'orientation scolaire et professionnelle;

- éventuellement les conclusions des interventions du psychologue ou du conseiller d'orientation;

- les synthèses et les bilans scolaires périodiques effectués.

Le dossier scolaire rassemble en outre les résultats du contrôle continu des connaissances et des capacités susceptibles d'être pris en compte par un jury d'examen, dans les conditions réglementaires fixées par chaque diplôme.

**Art. 4** - Dans les écoles, le dossier scolaire est constitué dès le début de la scolarité de l'élève, y compris à l'école maternelle.

Au cours de la scolarité à l'école primaire, le dossier scolaire comporte les bulletins trimestriels de correspondance afférents à chacune des années scolaires et qui en sont partie intégrante.

Le bulletin trimestriel de correspondance, établi conformément au modèle fixé par le ministre de l'Éducation, est un des éléments qui doivent contribuer, dans le cadre des modalités définies à cet effet dans chaque école en accord avec le conseil d'école, à l'information de la famille sur les conditions dans lesquelles se déroule la scolarité de l'enfant.

Le bulletin trimestriel de correspondance contient des indications sur les comportements manifestés et les résultats obtenus dans les différents domaines d'activités. A l'issue de chacun des cycles scolaires prévus à l'article 6 du décret n°76-1301 du 28 décembre 1976 susvisé, et tout spécialement à la fin du cycle moyen en application de l'article 7 du même décret, ces indications revêtent la forme d'un bilan destiné à faire apparaître dans quelle mesure les objectifs d'éducation et de formation ont été atteints par l'élève.

**Art. 5** - Dans les collèges, les lycées et les centres de formation d'apprentis, le dossier scolaire comporte les bulletins trimestriels afférents à chacune des années scolaires et qui en sont partie intégrante. Ceux-ci, établis conformément au modèle fixé par le ministre de l'Éducation, assurent, avec le carnet de notes et correspondance, l'information de la famille sur la progression de la formation de l'élève.

Le bulletin trimestriel contient :

- les résultats et appréciations relatives à chaque discipline ou activité données individuellement par les maîtres concernés;
- une appréciation générale et des conseils formulés par le chef d'établissement.

Dans les collèges, il contient en outre des appréciations formulées collégalement sur les capacités générales, les qualités et le comportement de l'élève.

Il transcrit aussi le cas échéant, les résultats du contrôle continu des connaissances et des capacités exprimés par une note obtenue à partir des divers contrôles écrits, oraux ou pratiques réalisés.

Chaque trimestre, l'ensemble de ces éléments constituent la synthèse définie à l'article 16 du décret susvisé n° 76-1303 du 28 décembre 1976 et à l'article 10 du décret susvisé n° 76-1304 du 28 décembre 1976.

L'ensemble des bulletins trimestriels relatifs à un élève de collège, de lycée ou de centre de formation d'apprentis, forme le livret scolaire de cet élève.

Le livret scolaire est communiqué aux jurys réunis en vue de la délivrance des diplômes nationaux qui sanctionnent les formations des collèges, des lycées et des centres de formation d'apprentis.

Suite page 16

#### **Rassemblement National de l'AERLIP**

les 20, 21, et 22 mai 77 à Marly le Roi 78.

Le n°1 de Mise à Pied a fait la part belle aux soignants/prolétaires/salariés des hôpitaux psy et autres lieux d'enfermement pour la population indésirable, trois pages leur était consacré.

Jouissant de l'expression libre qui est la règle de notre canard, mille à mille cinq cent d'entre eux par le canal de l'AERLIP ont pu dénoncer les abus et les merdes de leurs hostos, d'autres dire pourquoi ils les quittaient.

Notre papier n'est certes pas très répandu, mais une bonne centaine de ces soignants sur les trois à quatre mille de la région toulousaine le connaissent et en ont parlé; à première vue, leur silence total fait penser qu'ils n'ont rien à dire ou que la merde les empêche réellement de parler.

Notre rôle n'est pas d'apaiser leur «conscience» prolétarienne mais au contraire d'en accentuer les contradictions.

C'est ce qui nous amène à l'AERLIP et à son rassemblement national de mai 77:

Le numéro 17/18 du journal AERLIP de juin/juillet 77 à la page 5 donne le texte de presse rédigé par le bureau de l'association suite au rassemblement.

Nous étions deux participants du GIA Toulouse en tant que «soignants» et nous n'avons pas travaillé à ce texte, ce qui nous laisse donc liberté de critique. Nos raisons d'y être n'ont pas changé depuis 74 :

destruction du système psychiatrique,  
accord ponctuel à toutes actions visant à faire éclater de l'intérieur ce système,  
renseignements et accords sur les actions possibles actuellement pour faire obtenir aux «enfermés» certains droits et certaines protections minimum en tant qu'êtres humains.

La première remarque sur le rassemblement national AERLIP, est le petit nombre de «soignants» présents, à croire que syndicats et autres cemea suffisent à rassurer les milliers de prolétaires «piqueurs» sur leur rôle répressif/enjoleurs;

les deux articles parus dans les n° 17/18 d'AERLIP et le n°17 des Cahiers pour la Folie sont clairs à cet égard, ces «soignants» même s'ils ne sont qu'internes en psychiatrie se lamentent individuellement et collectivement et ne bougent pas... vous ne comprenez pas notre difficulté (!).

Sans aller jusqu'à attendre de ces médecins actuels pseudo-progressistes qu'ils se transforment en courageux, on pourrait attendre un semblant de logique («l'H.P se situe à mi-chemin entre la prison et l'armée ... d'ailleurs on MEURT dans les H.P ... de leur indifférence ... de leur violence, même, et je n'exagère pas ... on ne demande pas comment on soigne mais comment on traite ... depuis longtemps, l'histoire de ces malades est close ...»)

et voilà, la boucle est bouclée, elle dure depuis des siècles, la «sécurité» demande toutes les violences, la violence appelle le silence, le silence appelle la compromission, la compromission interdit la défense des psychiatisés.

Si moins de cent soignants sont seulement capables de se rencontrer sur les

Suite page 19

PERCEVAL LE FOU  
autobiographie d'un schizophrène  
publié par G. Bateson

nais aux mains du Seigneur; j'ouvris la bouche et sans préméditation aucune, me mis à émettre des sons magnifiques qui me stupéfièrent moi-même sur le rythme d'un cantique: «Christ notre frère, os de son os, chair de sa chair ! ..» ... j'ai depuis oublié les paroles exactes, mais je me souviens qu'après une courte conversation très animée, l'Écossais très touché et frappé de remords, se leva et m'embrassa.

(page 45) Je dirais seulement que je quittais le presbytère de Row avec la conviction profonde (souigné par Perceval) d'être une manifestation vivante de l'Esprit Saint; j'étais plein de courage, de confiance, de paix et de ravissement, telle une flamme éclatante, tout en restant calme et soumis.

(page 46) Un jour à Dublin, après un conflit du même genre, (Bateson suppose que les conflits dont parle très peu Perceval avec les adeptes de Row sont d'ordre caractériels, enfourchant ainsi allègrement sa thèse/pensée souvent renouvelée que Perceval est un genre de fou impossible à vivre; à sa place et en l'absence de renseignements nous serions plus prudents, tout conflit actuel avec une institution étant à la charge caractéristique de l'individu) j'étais parti de chez un Monsieur pour aller je ne sais où; je me sentis poussé à ouvrir le nouveau testament ... où il est dit que je serai maudit dans ma famille, maudit à mon arrivée et maudit à mon départ (Deutéronome 28/8) et qu'encore, l'Éternel me frapperait de délire, d'aveuglement et de dérangement de l'esprit. Ces passages s'appliquaient à moi; je fus bouleversé, tout en étant incapable de comprendre comment ce pouvait être vrai, alors que le Seigneur avait promis de me garder près de lui, (souigné par Perceval) de me sauver et de me convertir.

(page 48) Un vendredi soir, en rentrant d'un dîner familial au cours duquel je m'étais querellé avec un ami du fait de mon sentiment coutumier de perplexité et de combat intérieur, au moment où je m'approchais du collège, je fus assailli par une femme de la ville selon la manière habituelle de ce genre de créature; le cœur lourd, je lui parlais en utilisant les mots de l'Écriture qui s'appliquent à ce type de femme. Elle s'éloigna, mais cinq minutes plus tard, une autre me rejoignit et, m'emboîta le pas, me conduisit à mon anéantissement. (nous devons admirer ici d'abord la force de caractère de Perceval capable de dire ce genre de choses quand on sait de quel milieu il sort, on comprend mieux ensuite la séparation définitive d'avec sa famille rentière et placée, ce que Bateson est incapable de voir).

Toutes ces causes combinées ensemble ne pouvaient manquer d'effectuer la ruine de mon esprit ... Lecteur, parvenir jusqu'ici m'a déjà coûté de terribles efforts (c'est nous qui soulignons pour montrer la terrible révolution personnelle qu'a fait en quelques cinq ans cet «homme bien né») et si plus loin vous trouvez plus d'irrégularités et de brutalité (de nous) ainsi que des modifications dans le style, souvenez-vous à quelle pénible tâche je me suis attelé et ne m'en gardez pas rancune (en rédi-

geant un journal aussi difficile que Mise à Pied, nous sentons au plus profond ce que veulent dire ces mots, à 130 ans de distance nous nous sentons en pleine concordance avec lui).

Il tombe «malade» (il ne donne pas de détails là-dessus), va voir des médecins, et doit prendre des médicaments.

(page 50) C'était méprisable et ridicule, mais lorsque vint le soir et qu'il me fallut prendre une décision, je coupais la poire en deux en ne prenant que la moitié de la dose de médicaments prescrite par le médecin (conflit continu entre la guérison par l'Esprit et celle par les hommes)

(page 51/52) Pendant la nuit je me réveillai avec une sensation épouvantable; j'entendais des voix qui s'adressaient à moi et je compris qu'on me reprochait d'avoir failli à ma foi en prenant ce soir là des médicaments non seulement j'avais offensé le Seigneur, mais je rendais mon salut une tâche très ardue, vu l'état de mes esprits et de mes humeurs. On me disait aussi que la seule façon de me sauver était de me transformer en corps spirituel; un terrible combat allait éclater à l'intérieur de mon corps entre Satan et Jésus; OU bien l'issue en serait mon perfectionnement en devenant un corps spirituel, ou bien je me réveillerai en enfer.

Je ne me souviens plus si c'est avant ou après cela qu'on me commanda de crier très haut, malgré la promesse que j'avais faite à mon ami ... J'étais étendu sur le dos et l'esprit sembla se poser sur mon oreiller, tout près de mon oreille droite et prendre possession de mon corps. Alors, il me fit prendre une position très fatigante, reposant sur la plante de pieds, les genoux pliés à la hauteur de la tête; il m'obligea à balancer mon corps de droite à gauche sans m'arrêter.

Pendant ce temps, j'entendais des voix venant de l'extérieur aussi bien que de l'intérieur de moi; des bruits de chaînes résonnaient, le souffle puissant d'énormes soufflets de forge sifflait à mes oreilles et je sentais les flammes qui m'entouraient ... le moment qui précéda mon lever, je me mis à réfléchir et je compris que désormais je devais me comporter dans le monde comme un ange (souigné par Perceval)

(page 53) J'avais une impression impalpable d'aller me présenter devant le Lord lieutenant ou le général des forces armées... j'avais la tête tournée de façon à regarder la pendule dont je vis l'aiguille voyager pendant un quart d'heure ... J'entendis un esprit prier au dedans de moi et avec moi ...

(page 54) C'est alors que le capitaine H. entra dans la salle ...



**Art. 6** - En cours de scolarité, le dossier scolaire ne peut être consulté que par les personnels de l'école ou de l'établissement appartenant aux catégories visées au second alinéa de l'article premier du présent arrêté.

Le dossier scolaire est communiqué aux conseils appelés à suivre le déroulement de la scolarité des élèves.

Il peut être également consulté, sur leur demande, par les parents ou les représentants légaux de l'élève ou par l'élève lui-même s'il est majeur.

Les personnes qui participent à son élaboration ou qui sont appelées à le consulter sont tenues de ne pas divulguer les informations qu'il contient.

**Art. 7** - Dans chaque école, collège, lycée et centre de formation d'apprentis, toutes dispositions sont prises pour faciliter la consultation des dossiers scolaires par les personnes qui y ont accès. Le directeur d'école ou chef d'établissement peut à cet effet confier la responsabilité des dossiers concernant une classe ou un groupe d'élèves au maître qui en a la charge, au professeur principal ou à un professeur désigné par lui.

**Art. 8** - Le dossier scolaire est conservé pendant une durée maximum de cinq années aux archives de l'établissement qui le détient, à l'issue de la scolarité de l'élève dans le collège, le lycée ou le centre de formation d'apprentis : durant cette période, la famille ou l'élève, s'il est majeur, peut se faire remettre le dossier. A la fin de ladite période, le dossier est détruit.

**Art. 9** - Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux écoles et établissements entrant dans le champ d'application des décrets susvisés n°77-521 du 18 mai 1977 et n° 77-782 du 13 juillet 1977.

**Art. 10** - Les dispositions du présent arrêté entreront en application à partir de la rentrée scolaire 1977, et au fur et à mesure de l'entrée en vigueur des décrets susvisés pris pour l'application de la loi du 11 juillet 1975 relative à l'éducation.

**Art. 11** - Le directeur des écoles, le directeur des Collèges et le directeur des Lycées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République Française.

Le ministre de l'Éducation :  
René HABY.



Pour bien faire saisir l'ampleur du phénomène nouveau, il faut préciser (décret du 15 décembre 1975 n° 75-1166) que la CDES, commission départementale de l'éducation spéciale, consulte qui elle veut et décide seule (voir Ass. nationale n°27075), les parents en désaccord ne pouvant qu'intenter un recours administratif tandis que la décision est exécutoire, et combien de parents auront cette idée ou ce courage ou cette possibilité.

Pour finir, nous citons un article du *Canard Enchaîné*; sous son aspect humoristique, il apporte un autre éclairage, et n'oubliez surtout pas que nous sommes sur le chemin d'être tous des flics au nom de la médecine et de l'assistance.

Un ex-psychiatrisé du Lot, père, écrit au GIA Toulouse ce qui est arrivé à sa fille, «sauf 2 ou 3 détails de lieu, date et prénom»:

**SI VOUS N'ETES PAS IDIOT, LES DROGUES PSY SONT LA POUR ARRANGER ÇA!**

L'aînée de mes enfants est interne en première dans un lycée de la région du Lot.

Le 3 octobre 1977, coup de téléphone angoissé : «Viens me chercher tout de suite.»... deux heures après je la retrouve, tout à fait maîtresse d'elle-même, mais «ralentie» et le visage déformé par ce qui devait s'avérer être un psychotrope.

Le professeur d'histoire et géo leur avait annoncé 4 heures auparavant que la sortie hebdomadaire aurait lieu désormais une heure plus tard; vive réaction de la classe... pour ramener l'ordre, il s'en prend à la plus jeune et la met plus bas que terre.

Elise m'a expliqué qu'au début, elle l'a pris comme d'habitude «calmement, en faisant des sourires à mes copines; puis, sans que je comprenne, j'ai fondu en larmes; le prof a continué à m'engueuler (intelligent ce prof - note du père) je me suis demandé si je n'allais pas faire une crise de nerfs; puis j'ai continué à pleurer à gros sanglots.

A la sortie, j'ai été envoyée à l'infirmerie... on m'a donné deux cuillères à soupe de sirop. Après, je me suis sentie abruti, et quand j'ai vu mon visage, je t'ai appelé».

Je l'ai ramenée immédiatement avec moi... ce matin, elle portait encore la trace de la matraque chimique. On sait qu'on utilise de plus en plus dans les entreprises les drogues pour amortir les protestations et les luttes des travailleurs.

Je viens d'apprendre douloureusement que l'appareil de la classe au pouvoir s'en sert pour un oui ou pour un non contre les lycéennes.

**FAUT-IL QU'ILS AIENT PEUR !**

Remarques de Mise a Pied :

Quand les psychiatrisés auront repris confiance en eux et se serreront les coudes, ils citeront sans hésiter les noms, dates et lieux, c'est le but de ce journal.

La personnes qui donne 2 *cuillères à soupe* de sirop fait trois erreurs majeures :

Cette ration est expérimentalement *dangereuse* (quel que soit le produit)

elle n'est pas donnée sur ordre médical (!)

elle porte atteinte à l'intégrité physique et morale de la personne, le père peut donc agir légalement et très fortement contre elle ou la lycéenne si elle est majeure.

## SCHEMAS D'INTERNEMENT ARBITRAIRES OU ILLEGAUX

Nous voulons montrer ici par des exemples dont nous avons les sources, qu'à Toulouse et dans sa région, des quantités de personnes sont enfermées et retenues contre leur volonté manifeste (*manifestée*) dans des endroits que nous avons énumérés dans le 1<sup>er</sup> numéro de Mise à Pied.

### *Internement illégal d'abord :*

personne majeure amenée contre sa volonté (ou après que sa volonté ou sa conscience ait été perturbée ou modifiée par un acte volontaire d'une personne participant à cet internement) et maintenue ensuite sans choix possible dans un ensemble de bâtiments, de règlements coercitifs, de traitements chimiques et physiques plus ou moins violents et dommageables pour sa personne, de personnels attachés à sa garde et surveillance, dans l'observation et le jugement unique d'une personne appelée psychiatre et ne pouvant sortir qu'avec l'autorisation seule de ce psychiatre, toute autre sortie étant qualifiée de fuite.

Ce genre de faits que nous relatons plus loin se passent actuellement à peu près dans toutes les cliniques médicales de Toulouse, à l'H.P. Marchant, aux services de Gayral du CHR de Toulouse; ils engagent la responsabilité pénale de chacun des médecins qui engage ce processus et des directeurs administratifs divers qui permettent ce genre d'illégalité.

Ces personnes n'ayant fait l'objet selon les termes de la loi, ni d'un placement volontaire, ni d'un placement d'office, l'illégalité est flagrante.

Nous citerons un cas à La Grave, un autre chez Mercié, un autre chez Carde, un cas dans une clinique, et d'autres que nous évoquerons pour en connaître les victimes.

### *Internement arbitraire ensuite :*

tous les internements illégaux sont évidemment arbitraires, par contre l'internement arbitraire est celui où la légalité semble respectée, mais où de façon évidente la volonté et les circonstances de l'enfermement correspondent à des motifs de coercition contraires au but même de la psychiatrie, qu'elle affirme, et qui est le soin; et correspondent clairement à un enfermement-débaras; les motifs sont très divers, sociologiques, familiaux, ordre public, vieillesse, politique, activisme.

Nous citerons un cas au CHR ou plusieurs, un cas en clinique, un cas à Marchant. Nous rappelons que les cas légaux sont le placement dit «volontaire» et le «placement d'office».

Nous devons souligner la difficulté et la réticence des personnes à nous faire part des conditions illégales ou arbitraires de leur enfermement psychiatrique; en effet, la surveillance psycho-psychiatrique devient générale, tout acte, parole, écrit mettant en cause clairement avec noms et dates les psycho-psychiatres, leur hiérarchie soignante et leurs «fournisseurs» médicaux, juges et policiers présente un gros ennui, sinon un danger latent ou clair pour chacun; ressources, dossier médical, fiches, rapports, famille, travail, relations ... celui qui y voit soudain clair et veut parler, se heurte à l'ambiance sociale (par exemple : tu t'en es tiré, tais-toi ... oublie tout ça maintenant que tu es bien dans ta place ... ou avec les tiens ... ça a été un mauvais moment à passer, c'est heureusement fini ... si j'ai encore besoin de ce médecin, il ne voudra plus me revoir et le dira aux autres ... ça a été trop horrible, je ne veux plus y penser). La «maladie mentale», la dépression, le séjour en «fermé» ou en clinique devient la maladie honteuse par excellence.

Ce subjectivisme dans l'appréciation d'une soit-disant «maladie mentale» est encouragé par tous les pouvoirs en place et tous les médias de droite et de gauche, il sert trop d'intérêts pour ne pas le combattre durement.

Nous combattons aussi durement la notion de «malade individualisé» alors que la plupart du temps il s'agit de réaction collective, à titre personnel, contre les circonstances et conditions de vie.

Ces pages sont donc ouvertes intégralement à tous ceux qui veulent parler de cela, ils n'ont qu'à nous écrire.

### Internement illégaux

Service Gayral, La Grave, CHR de Toulouse

1) l'affaire Portal est dans toutes les mémoires, même si elles sont de droite, propriétaires et nobles de droit divin.

Elles sont amenées de force par la gendarmerie au service psychiatrique de l'Hôpital de Montauban «pour s'être défendu contre l'assaut de nuit de gens armés», puis transférées à la prison St Michel,

puis transférées au service psychiatrique du CHR de Toulouse La Grave, Gayral, où celui-ci signe avec deux de ses amis un «certificat de folie», puis sous la pression des événements et sans qu'aucun soin ne leur ait été donné sinon la garde en cellule grillagée, résigne un autre certificat certifiant quelque chose mais le contraire à peu près du précédent, et leur permettant de vivre dans une maison ne leur appartenant plus par décision judiciaire, et en toute liberté à Montauban.

2) X. apprend par une indiscretion qu'un jeune homme qu'il connaît et dont il a perdu la trace a voulu «se reposer» dans une clinique de Toulouse un soir, celle-ci l'envoie au service Gayral qui l'enferme et commence les traitements neuroleptiques de choc, il le connaît par ses dossiers médicaux et sait ne rien avoir à craindre de la famille, il le met dans un état lamentable, X... se présente chez Gayral et réussira à l'amener avec lui.

3) Y... est récemment volontaire pour une «cure de désintoxication», son médecin sans aucun avertissement, l'envoie dans un fourgon accompagné de deux personnes en blouse blanche au service fermé Gayral. Une fois la porte fermée, elle perd illégalement tous ses droits (fouille complète, déshabillage, interdiction de téléphoner ou d'écrire même à sa famille ou à son médecin...).

Heureusement avertie et consciente du piège, en parlant haut, elle sort 24 heures après.



C'est par centaines que des cas tous différents les uns des autres pourraient être cités sur l'illégalité des enfermements dans les services de Gayral. Et répétons pour qu'il n'y ait pas de confusion que l'illégalité réside dans l'enfermement dans un lieu fermé et surveillé de jour et de nuit, avec privation des libertés ou violation de l'intégrité physique et morale de la personne, le prétexte médical ou autre ne changeant rien à l'affaire.

#### Hôpital Marchant

##### 1) Service Mercié

Une ambulance SAMU ou un car de police amènent en Juillet chez Mercié une personne trouvée dans le hall de la gare Matabiau en train de parler publiquement; il n'y a aucune demande de soins, et il n'y a ni placement volontaire ni placement d'office; cette personne sortira seulement sur intervention extérieure directe auprès du psychiatre.

##### 2) Service Carde

Le groupe d'intervention de choc soignant de Marchant tabasse un visiteur dans Marchant en présence de Grandmontagne et ces personnes se posent la question suivante : quelle est la meilleure correction à lui donner ? on lui fait une narco-analyse, on le met trois jours en cellule ?

##### 3) Service Henric

Lucien Engelmayer «envoie» à Marchant un «toxico» pour qu'il ait un traitement neuroleptique de choc; malgré qu'il soit très «abimé» par ces drogues, l'entente extérieur/intérieur parvient à s'organiser, et il peut fuir de Marchant.

##### 4) Service de Baudouin

C'est à ce service que Lucien Engelmayer «envoie» actuellement ceux qu'il «veut» faire traiter et qui lui rendent la vie si difficile à La Boère.

#### Cliniques médicales

##### Clinique de Balma/Aufrery

X... vient en consultation à la clinique, après un instant, on la sépare de la personne qui l'accompagne, le psychiatre l'interroge, puis alors qu'elle dit qu'elle veut partir on l'amène dans une autre pièce; alors le schéma habituel se déroule : piqure, déshabillage, mise en cellule. Elle sortira quelques semaines après.

Que ce soit Balma, Les Cèdres, Montberon, Marigny et autres, sous couverture médicale, avec tous les prétextes imaginables, mensonges, séparations, argumentation du moindre mal, sécurité par rapport à l'emploi ou à la famille, persuasion psycho-moralisatrice, pré-endormissement par neuroleptique, attente jusqu'au lendemain où on «verra bien», tous les moyens sont bons, dont la force (et la piqure par forte dose est une atteinte de force contre l'intégrité de la personne, elle remplace quatre personnes et donne «l'illusion médicale» bien commode qu'on peut maintenant «porter secours» à la personne) pour rentabiliser les installations «libérales» psychiatriques.

Tous les faits cités plus haut proviennent de *témoignages directs* oraux ou écrits sur l'enfermement et nous les rapportons tels qu'ils sont.

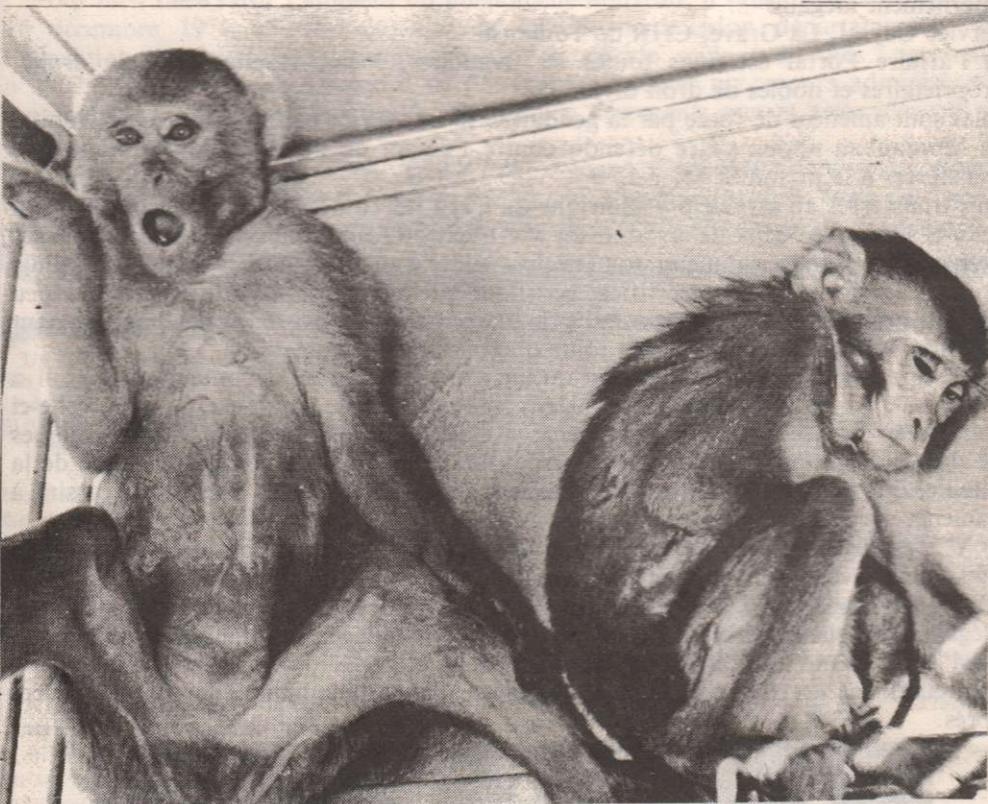
Nous ne pouvons pas être d'accord avec un avocat que nous rencontrons récemment et qui nous disait à peu près ceci : «Je suis contre la loi de 1838 parce que elle permet d'arrêter et d'enfermer n'importe qui; moi, tel que vous me voyez, on peut avec cette loi me mettre à Marchant quand on le voudra.

Mais en tant qu'avocat, si un type est barjot, s'il n'est pas un gars important, un politique, un syndicaliste, je ne prends pas le dossier...»

Avouez que c'est savoureux si vous y réfléchissez bien.

De même un médecin à qui nous téléphonions au sujet d'une personne enfermée illégalement à Marchant et qui était le médecin de la personne :

«Vous croyez ? Je vais téléphoner...» Le lendemain, personne ne lui avait répondu... «Je n'arrive pas à toucher le psychiatre... je vais essayer de faire baisser le traitement...Le surlendemain, même musique... il ne s'est même pas dérangé pour aller la voir.



Il faut faire remarquer l'habitude quasi admise que sous prétexte médico-moralisant-normatif il n'existe pratiquement plus de barrière à l'enfermement et à l'attaque sur une personne; alors que l'on supporte le bruit de «Concorde», un bruit effrayant, on refuse de laisser crier quelqu'un dans les villes, le projet inhumain de l'économie actuelle apparaît alors hideusement blafard; le consensus social artificiellement provoqué permet à tous (?) les psychiatres de Toulouse de nager allègrement dans l'illégalité et l'arbitraire.

**Internements arbitraires**

Ce sont les internements qui au sens légal du terme ne sont pas attaquables devant une juridiction.

Il n'existe pas encore en France à notre connaissance de jurisprudence pouvant attaquer directement ce problème.

1) La plupart des soignants et des visiteurs connaissent des «psychiatrisés» débilisés et sclérosés définitivement dans les asiles; un jour, ils firent l'objet d'une mesure libre, «volontaire» ou d'office, de placement, depuis, tassés à l'extrême à cause de la souffrance, et recroquevillés à cause des risques, un monde infranchissable les habite et les abritent;

que font-ils là puisqu'ils ne sont «pas dangereux ni pour eux-mêmes, ni pour les autres», les hôpitaux psychiatriques tiennent-ils à leur prix de journée, ou à leur petit travail régulier et soigneux d'hommes de peine? Les deux sans doute. Quand ils voulaient sortir, on le leur a refusé, et maintenant on vous dit, mais ils ne veulent plus sortir, ils sont «bien» ici, ils ne le demandent plus, d'ailleurs comment vivraient-ils dehors. C'est vrai, vive les psychiatres, la paraplégie globale, provoquée par les fameux traitements de guérison, est une raison définitive à l'impossibilité de sortir; mais s'il y en a quand même qui se «suffisent», la société est-elle une telle ménagerie de fauves pour qu'il y soit dangereux de s'y promener en bêtêt ou en simple d'esprit et de manières? Sans doute oui.

2) Un deuxième arbitraire dont il faudra bien parler un jour, et rapidement, est le contrôle des traitements dans les services psychiatriques.

Soit, vous êtes légalement enfermé, mais a-t-on le droit alors, sous prétexte de votre «irresponsabilité» ou de votre «dangerosité» de vous appliquer n'importe quelle dose de Nozinan ou/et d'Haldol, a-t-on le droit de vous appliquer autant de fois qu'on en a envie des électrodes sur les tempes, de vous casser la gueule ou de vous faire chier jusqu'à la démence; il s'agit de tout ça ensemble, et tous les soignants des services fermés au moins l'ont affirmé clairement (voir la grosse brochure des soignants d'Aerlip avec les noms des hôpitaux et des services et il manque les plus durs).

3) Un troisième arbitraire est dû au dossier médical et préfectoral, le récidiviste en psychiatrie y est réenfermé parce que justement il y a déjà été enfermé; qu'un automobiliste donne un coup de poing à un autre enclenche le pénal, par contre, qu'un psychiatrisé sorti, mais classé comme tel donne un coup de poing, l'amène non pas aux flagrants délits mais au service fermé de l'hosto, ce qui est beaucoup plus grave.

Quand il y est reçu, il entend : «Ah, te revoilà, tu as encore fais des bêtises, tu es incorrigible, tu connais la ration; cette fois, on ne va pas y aller avec le dos de la cuiller, montre tes fesses, comme ça tu nous foutras la paix une bonne fois». La psychiatrie répressive, elle est à vos portes Messieurs et Mesdames les toulousains, n'ayez pas honte comme ça, ça fait des siècles que ça marche et ça ne vous a jamais empêché de dormir.

4) Récemment, un récidiviste du genre a été enfermé à Marchant, la préfecture bien intentionnée a grossi grâce aux circonstances, des faits moins graves qu'un petit accident d'automobile; ce psychiatrisé récidiviste, dont le seul tort est de vouloir rendre visite à son enfant a été mis en sûreté ailleurs, dans un truc bâti exprès pour la plus forte répression possible. Heureusement nous le savons.

Psychiatrisés, un bon conseil, gardez entre vous des contacts.

Vous êtes pratiquement les seuls à pouvoir vous comprendre et vous défendre.

Prenez contact, même épisodiquement, avec les groupes existants, créez-en d'autres; écrivez aux périodiques qui vous défendent, et il n'y en a que trois ou quatre actuellement.

dizaines de milliers existants, c'est sans doute que la compromission est pratiquement totale entre les povres soignants exploités et leurs ennemis de classe surveillants/médecins/directeurs.

Ces povres soignants dont le futur programme commun va augmenter la sécurité, le nombre et le niveau de vie ne changeront pas, ni leur chefs.

Ils vont les conforter dans leur rôle.

Les but du GIA de Toulouse et de ce journal clairement exprimés, nous pouvions espérer qu'un minimum de soignants épris de démocratie, s'insurgeraient contre les traitements de choc, les illégalités à répétition, l'atteinte délibérée à l'intégrité physique et morale des soignés, leur condition d'esclaves travailleurs, etc..., toutes choses inscrites dans la Charte des Internés présentée par AERLIP et Psychiatrisés en Lutte; vont-ils prétendre que les bureaux successifs d'AERLIP, la présence de militants d'extrême-gauche parmi ses membres actifs, le manque de coordination et de rencontres les a empêché d'agir? Ce serait excuser à peu de frais ce qui ressort du rassemblement national d'AERLIP : l'incapacité et le désir de ne pas bouger par rapport à la monstrueuse oppression des soignés sans droit. Certes, AERLIP dans ses prochains numéros donnera des compte-rendus des diverses commissions, mais il ne faut pas se leurrer, ce ne sont pas quarante soignants qui peuvent rendre compte de l'immobilité sépulcrale des autres.

Par contre, ce que nous savons c'est que de plus en plus nombreux, des psychiatrisés et des ex-psychiatrisés vont mener la vie très rude à l'établissement psychiatrique. Alors tant pis pour les soignants s'ils prennent des coups, la vie des psychiatrisés passe largement avant le salaire des soignants.

PRATO VERDE

Notre désappointement et notre septicisme à l'égard des soignants nous ne la déduisons QUE de leurs actes autant que nous les connaissions dans la région de Toulouse; cela ne nous fait pas oublier les quelques travailleurs très isolés dans leurs équipes médico-psychologiques défendant le enfermés sur des points bien précis et y réussissant avec des fortunes diverses. La collaboration de l'immense majorité des travailleurs du secteur psycho-psychiatrique à la fonction répressive/normative de cette institution est pour nous un constat. Deux articles étaient prévus dans ce n°2, fait par des ex-soignants, pour expliquer ce processus, nous les attendons avec patience et intérêt.

TEXTE PREPARATOIRE AU  
RASSEMBLEMENT NATIONAL  
A.E.R.L.I.P. MAI 77

**LES OBJECTIFS**

Voilà un an, à Vaugrigneuses, nous avons adopté un manifest qui nous

sert de référence politique. Nous pouvons en résumer le contenu, en distinguant 4 axes :

- AERLIP est une organisation autonome de lutte pour regrouper les fractions combattives des travailleurs de la santé mentale (TSM)

Suite page 20

Suite de la page 19

- Ce regroupement s'opère sur des bases anti-capitalistes :

contre la psychiatrie en tant qu'institution bourgeoise pour la liaison de la lutte des TSM avec le combat général de classe des autres travailleurs et pour leur droit à la santé

- En développant un combat à la fois pour la défense des droits et intérêts matériels des TSM, et à la fois contre l'oppression spécifique que la bourgeoisie nous impose à l'encontre des usagers.

- En intervenant dans les sections syndicales pour faire reprendre en compte les deux aspects de ce combat

Dépôts de vente : Librairie Ombres Blanches, librairie Demain, librairie Ailleurs, librairie des Arcades, Bar-Tabac Le Purpan, Le Pharaon, Imprimerie 34; tout ça à Toulouse et CEREL 111, rue Barbacane 11000 Carcassonne.

Adresses :

«Psychiatisés en lutte» et GIA Paris

B.P. n° 60 - 75721 Paris Cédex 15

«AERLIP» B.P. 102 93170 Bagnolet

«L'Imbuvable» Eric Burmann B.P. 18 Rives du Cher 37005 Tours Cedex

«Réseau alternatif à la Psychiatrie» Secrétariat français : M. Bellini 17, rue de la Capsulerie 93170 Bagnolet.

Secrétariat international : Mony El Kaïm 5, square des Nations - Bruxelles 1050.

Photocomposition Maquette Impression Imprimerie 34 rue des Blanchers 31000 Toulouse

L'IMBUVABLE

L'IMBUVABLE

Contact établi avec Tours... ils ont MISE à PIED

on a vu l'IMBUVABLE et les textes du CEEPP... travail énorme fourni par eux : procès, meetings, contact avec les autres secteurs de lutte, échec avec les soignants ... à suivre pas à pas, bravo.

### C.E.E.P.P. POURQUOI ?

Depuis plusieurs années se manifeste, dans l'opinion publique, une curiosité, et même une certaine inquiétude à propos de tout ce qui touche à la folie et à la psychiatrie comme :

- les types de soins donnés dans les hôpitaux psychiatriques et autres institutions
- les procédures d'internement à quoi est lié le problème de l'arbitraire en matière de placement psychiatrique
- les causes ou processus complexe qui entraînent l'apparition, la définition de la maladie mentale
- le comportement des groupes sociaux à l'égard des fous (exclusion, négation, peur, etc...)
- le rôle de la psychiatrie dans la société, qu'il s'agisse de la psychiatrie traditionnelle sous sa forme asilaire, ou de la mise en place, de l'efficacité et des conséquences de la «sectorisation».

### COMMENT

C'est donc en réponse à des préoccupations qui tendent à se généraliser que s'est constitué le Collectif d'Enquêtes et d'Etudes sur les Pratiques Psychiatriques, (C.E.E.P.P), Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont les objectifs sont :

- 1) de lutter contre l'arbitraire en matière de psychiatrie
- 2) de susciter des études approfondies, de participer au débat sur les rapports de la société et de ses fous.

### LA LUTTE CONTRE L'ARBITRAIRE

Le Collectif en effet est particulièrement conscient et préoccupé de ce qu'on appelle l'arbitraire en matière psychiatrique, car il a déjà eu à s'occuper de plusieurs cas d'internements mettant directement en cause les pratiques illégales de l'Hôpital de Tours, par lesquelles des «malades», bien qu'en placement libre, sont maintenus de force dans les services fermés, détenus illégalement, sequestrés.

Ainsi les premiers buts du Collectif sont :

1 - De recueillir toute information, de mener toute enquête, d'entamer toute recherche concernant la pratique et l'exercice de la psychiatrie, avec pour souci premier de mettre au jour toute manifestation de l'arbitraire en ce domaine, dont une des causes réside dans le non respect des dispositions de la loi du 30 juin 1838 régissant les internements.

2 - D'aider toute personne, dont les droits minimums, tels qu'ils sont définis par la loi, auraient été bafoués, à obtenir justice et réparation auprès des autorités et tribunaux compétents, cette aide devant revêtir les formes les plus appropriées à chaque cas: conseils, aide financière, constitution de Partie Civile par Association, etc...

Dans le cadre de cette lutte, le Collectif tient à se situer strictement sur le terrain de la légalité, pour faire en sorte que tout individu, quel qu'il soit puisse utiliser ses droits, et puisse avoir accès aux recours prévus par la loi, et non sur le terrain médical, car l'exercice de ces droits et recours ne doit pas dépendre d'un diagnostic préalable.

**CAR L'ARBITRAIRE, C'EST BIEN CELA : FAIRE DU MEDECIN, DU PSYCHIATRE, LE JUGE UNIQUE ET SUPREME DE LA LIBERTÉ DES INDIVIDUS.**

### DES PROBLEMES DE FOND

Mais cette protection de l'individu contre l'arbitraire dans le cadre légal actuel, celui instauré par la loi du 30 juin 1838, est, à bien des égards insuffisante. C'est pourquoi le Collectif, par des analyses approfondies, veut mettre en lumière les trop faibles garanties que la loi du 30 juin 1938 institue pour protéger l'interné contre l'éventualité de l'arbitraire, et susciter le débat, auprès de l'opinion publique la plus large, sur la meilleure protection possible de l'individu.

De plus, l'ensemble des problèmes que posent à la société les manifestations de cette forme de déviance qu'est la folie débordent largement, et les constructions juridiques, et les solutions et techniques médicales.

Le Collectif se propose donc de participer, de provoquer même la recherche sur les conditions d'émergence et d'exclusion des comportements «fous», sur le rôle de la psychiatrie dans les sociétés modernes, et sur la signification de la tendance de ces sociétés vers une prise en charge, une médicalisation généralisée de la vie quotidienne.

POUR TOUT CONTACT écrire à Hervé LARROQUE 58, rue Victor Hugo 37000 TOURS ou téléphoner au 20.39.72 ou au 26.43.18.